



**Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE**  
**le : 18.11.22**

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES  
SERVICE DES ASSEMBLEES  
EL/CV/151122PVCM

AUBAGNE, le 9 Janvier 2023

**PROCES-VERBAL**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 15 NOVEMBRE 2022**

**M. le Maire** : Avant le début du Conseil Municipal, je vais vous donner la parole, Madame, au nom du collectif de la Carrière BORIE.

**Mme GIORDANO** : Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, M. le Maire, bonsoir.

Je suis Sandrine GIORDANO, je représente ce soir le collectif pour la Carrière BORIE qui s'oppose au projet BRONZO-PERASSO. Nous ne reviendrons pas sur l'absence de processus démocratique de cette triste décision qui, sur votre refus à géométrie variable d'accorder le droit de véto au C.I.Q. et plus largement aux habitants du quartier.

Le projet répond à un besoin de BRONZO et pas à un besoin de sa commune. C'est dans la convention. Nous constatons que, pour satisfaire le besoin d'une entreprise privée, il y a d'autres solutions, vous acceptez de détruire la vie dans une zone protégée. Cette entreprise n'est pas l'entreprise familiale que l'on essaie de nous vendre, elle appartient pour moitié à un groupe multinational BOUYGUES. L'objet de la convention qui a été discuté lors de la réunion préparatoire du Conseil Municipal du 24 Octobre dernier est : « mise à disposition de la carrière Borie aux fins d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes ».

Pour rappel, les déchets inertes sont des déchets non recyclables, tels que le béton, les mélanges bitumineux, les terres et cailloux, les déchets de matériaux à base de fibre de verre.

A la suite de la mobilisation et de notre réunion à la mairie, les mots « exploitation » et « I.S.D.I. » ont disparu et l'objet est ce soir, comme vous le verrez dans les plaquettes qui vous ont été distribuées : mise à disposition de l'ancienne carrière Borie aux fins de renaturation ».

Comment osez-vous passer de l'exploitation d'une décharge à la renaturation. La renaturation est associée à la réparation. Renaturation implique que les espèces vivantes, faune puis flore, recolonisent spontanément le milieu ayant subi des dommages.

Vous en conviendrez donc, la carrière est déjà renaturée.

.../...

80 arbres adultes, 13 espèces protégées, ce n'est pas rien.

Il est devenu un poumon vert pour Aubagne au fil des 60 dernières années.

Poumon vert que vous envisagez de détruire. C'est un lieu privilégié pour les jeux, un départ de balade et de randonnée pour les citoyens de tous âges.

Comment imaginer que le stockage des déchets va renaturer le site. Le projet BRONZO va bel et bien le dénaturer.

Comment accepter que Patrick ROLLAND, Directeur de BRONZO, déclare qu'il ne va pas détruire un site naturel protégé mais plutôt répondre à l'intérêt général.

Le projet ne va pas répondre à l'intérêt général. Il ne va répondre qu'à l'intérêt de BRONZO exclusivement. Il va détruire la ville de la faune et de la flore dans la carrière et aux alentours et condamner les sources. BRONZO promet de planter des arbres sur le tas des déchets. Francis HALLE, Expert Mondial des Forêts, déclare : « l'argument de replanter est une véritable arnaque. La coupe d'un arbre mature n'est jamais compensée par la plantation de jeunes arbres. Ce n'est pas le nombre d'arbres qui compte mais le nombre de feuilles et la taille des racines. Pour compenser la coupe d'un vieil arbre, il faudrait planter des dizaines, voire des centaines de jeunes arbres, tout en s'assurant qu'ils survivent. Ce qui est bien loin d'être gagné, car les jeunes pousses ont besoin, et on le sait, de beaucoup de soin et de beaucoup d'arrosage. Des décennies s'écouleront avant que les arbres reconstituent le poumon vert, et, entre temps, ce site sera un désert. »

Est-ce que BRONZO va venir jardiner, arroser ? Est-ce que les services municipaux d'entretien vont s'en occuper ? Soyons sérieux M. le Maire ! Planter, c'est bien, ne pas couper, c'est mieux. Où est la renaturation ? M. le Maire utilise renaturation sans connaître et respecter le sens de ce terme. Le projet consiste, rappelons-le, à implanter une I.S.D.I. dans une zone naturelle protégée. Les déchets vont écraser les seuls arbres restant, boucher tous les nids et les terriers des espaces protégés dans la falaise, condamner les sources et polluer les nappes phréatiques. Autrement dit, le projet BRONZO va anéantir toute la vie dans la carrière.

Mesdames, Messieurs les élus, M. le Maire, nous demandons que le projet soit abandonné. Nous demandons que le site reste en zone fortement protégée. Nous demandons que le site soit transformé en site naturel de compensation pour la préservation de la biodiversité.

Alors, ce soir, nous ne sommes pas venus à 37.000 mais nous portons la parole de celles et ceux qui se sont opposés, qui s'opposent et qui s'opposeront à ce projet.

Merci de m'avoir écoutée.

**M. le Maire :** Je vous en prie.

Merci Mesdames et Messieurs. Vous le savez, une délibération sera donc débattue dans ce Conseil Municipal. C'est la délibération n° 07.

Je vous propose d'ouvrir le Conseil Municipal.



La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est donc ouverte avec quelques minutes de retard, à 18 heures 10, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
 Présents ..... 38  
 Excusés ..... 05

(ayant donné procuration :

M. Patrice JARQUE à M. Franck-Clément CHAMLA  
 M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI  
 M. William MIROUX à Mme Magali ROUX  
 M. Ahmed CHERIET à M. Arthur SALONE  
 Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL)

Départ de Mme Hélène JULIEN-TRIC après la délibération n° 06-151122  
 avec mandat à Mme Geneviève MORFIN

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
 Présents ..... 37  
 Excusés ..... 06

Départ de Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF après la délibération n° 07-151122  
 avec mandat à Mme Clémentine FARDOUX

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
 Présents ..... 36  
 Excusés ..... 07

Départ de Mme Magali GIOVANNANGELI après la délibération n° 14-151122  
avec mandat à M. Alexandre LATZ

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
Présents ..... 35  
Excusés ..... 08

--- ooo O ooo ---

**M. le Maire :** L'appel fait, le quorum de 22 est atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je vous propose de nommer M. Zarick KOURICHI.

Merci M. KOURICHI.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des **22 Mars, 3 Mai et 21 Juin 2022**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

**M. GRANDJEAN :** Juste une remarque de forme, il est quand même regrettable de devoir attendre le mois de novembre pour avoir le Compte-Rendu du Conseil Municipal du mois de mars.

**M. le Maire :** Vous me l'avez déjà dit !

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **22 Septembre 2022** vous sera transmis dans le prochain Conseil Municipal de décembre.

Je vous rappelle que cette prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **13 Décembre**. Il s'agira bien sûr de voter le Budget Primitif et il se tiendra dans cette salle.

**POUR INFORMATION :**

Après le vote de la Décision Modificative, je vous invite à venir la signer derrière vous Chers Elus, comme vous le savez. Elle sera sur la table à côté de l'Administration.

Je vous propose de passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **« ADMINISTRATION GENERALE »**

---

#### **01-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**

**Modification de la composition des Commissions « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique », « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » et « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » à la demande de la Liste d'Opposition « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE ».**

La liste d'Opposition « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE » a émis par courrier du 20 octobre dernier la demande de faire siéger Mme BOUGEAREL en lieu et place de Mme MELIN au sein des Commissions Municipales « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique », « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » et « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative ».

Il convient par conséquent, de désigner Mme BOUGEAREL en lieu et place de Mme MELIN au sein des Commissions citées supra.

Il est par ailleurs entendu que Mme BOUGEAREL conservera son siège dans les Commissions « Culture, Evénements culturels et Patrimoine », « Sport et Evénements sportifs » ainsi que Mme MELIN pour les Commissions « Aménagement du Territoire » et « Finances, Budget, Economie, Emploi ».

Tel est l'objet de cette délibération.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Juste une explication de vote. Nous ne participerons pas à ce vote comme nous le faisons habituellement quand il y a des désignations qui ne concernent pas notre groupe.

**M. le Maire :** Mme FARDOUX idem !

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° **01-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

#### **02-151122 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -**

**Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.**

Comme convenu, je vais vous présenter le rapport égalité hommes/femmes.

Depuis 1946, l'égalité hommes/femmes est un principe constitutionnel qui garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

Le contexte global au niveau national reste quasiment le même. Nous sommes loin, très loin, de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. C'est une question assez mystérieuse en réalité. Les femmes ont tout pour être l'égal des hommes dans la vie professionnelle. D'abord, contrairement à ce que l'on entend souvent dire, la plupart des femmes ont toujours travaillé. Elles étaient dans les champs, à l'usine, dans les mines, dans les métiers administratifs, sanitaires et sociaux. Un constat qui s'est vérifié avec la crise sanitaire du COVID. Sur le plan national, les femmes sont majoritaires dans les métiers de première ligne, comme les infirmières à 86,6 %, les aides à domicile à 97,7 % et les agents d'entretien à 70 %, les professeurs des écoles et les professions de la santé et le travail social également.

On note par contre que les écarts de salaire se réduisent assez progressivement et notamment à Aubagne, les Aubagnaises gagnent en moyenne 14,6 % de moins que les Aubagnais, ce qui nous montre qu'il reste encore du travail à faire pour arriver à une égalité mais ce chiffre est nettement inférieur à celui relevé sur le département qui est de 18,2 %. On a presque 4 % d'écart.

En ce qui concerne les écarts de salaire dans le secteur privé, on est passé de 17,6 % en 2015 à 16,8 % en 2018 et, dans la fonction publique, de 13,4 % en 2015 à 12,4 % en 2017, soit 1 point de différentiel. Par contre, on note un écart flagrant sur les pensions de retraite avec une moyenne de 1.110 euros pour une femme contre 1.784 euros pour un homme. Un chiffre alarmant ! Tout comme celui des familles monoparentales où l'on voit clairement que les mères isolées sont en situation beaucoup plus précaire que les pères isolés ou les familles avec enfants et on note aussi que 82 % des parents isolés sont des femmes et cela est particulièrement vrai à Aubagne.

Ce qui me fait maintenant vous alerter sur les violences qui ont malheureusement évolué avec la crise sanitaire et les confinements. Les conditions de vie ont perturbé l'équilibre familial et créé un climat bien compliqué pour certaines familles et nous en sommes bien conscients. Ce qui a fait bondir à 146 le nombre de femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire pour l'année 2019, chiffre qui a un petit peu baissé en 2020. Mais, tout de même, on compte 102 femmes tuées en 2020, 102 femmes de trop, ce qui est inacceptable aujourd'hui dans un pays de liberté comme le nôtre.

Concentrons-nous maintenant sur Aubagne.

Aubagne, ville de 47.208 habitants, dont 52,64 % de femmes, nous sommes donc en majorité. 85,1 % de femmes de 25/54 ans travaillent, dont 76 % avec un emploi stable. On peut dire qu'Aubagne est une ville active avec des femmes actives. Au 31 Décembre 2021, la collectivité employait 624 femmes et 349 hommes. Une collectivité majoritairement féminine ! Notre collectivité a une moyenne d'âge de 47 ans et l'on remarque que notre collectivité est un peu vieillissante comparée au niveau national où l'âge moyen est de 45 ans.

Quelques chiffres maintenant sur la répartition des femmes selon les filières. 99 % de femmes pour la filière médico-sociale. 82 % de femmes pour la filière administrative. 66 % pour la filière culturelle et 56 % pour la filière technique.

On remarque que certains métiers sont féminisés, comme les A.T.S.E.M., les éducateurs de jeunes enfants, les auxiliaires puériculture, les assistants de conservation du patrimoine où là nous sommes carrément à 100 % de femmes, et le métier de rédacteur avec

87 % de femmes pour l'année 2021. A contrario, on trouve des métiers masculinisés comme les agents de la Police Municipale avec 80 % d'hommes, les techniciens 77 % ou les assistants d'enseignement artistique à 69 %. On note donc encore des métiers d'hommes et des métiers de femmes. Des progrès restent encore à faire et cela, dès le plus jeune âge, pour changer les mentalités et l'orientation des jeunes filles dès le lycée quand on voit que seulement 2,9 % des filles sont orientées dans des filières numériques et informatiques. Cependant, leur taux de réussite au baccalauréat est supérieur. Elles sont plus diplômées que les hommes mais elles ne représentent que 43 % des emplois de cadre et professions intellectuelles supérieures en 2020. Cette part a cependant doublé depuis 1980. Le taux de femmes par catégorie hiérarchique, stable depuis 2019 pour les catégories A, soit 72 %, est en légère hausse pour les catégories B et C qui augmentent de 3,2 points. On a remarqué que, depuis la crise sanitaire, crise qui a modifié les rythmes de vie des familles, la part des femmes travaillant à taux partiel a nettement diminué et est passée de 8 % en 2019 à 2,4 % en 2021. Les familles s'organisent différemment aujourd'hui. Cependant, 100 % des congés parentaux sont pris par des femmes.

Parlons maintenant de la rémunération des agents. Il est clair qu'il reste encore des écarts de salaire entre les hommes et les femmes mais on remarque que l'écart a baissé entre 2020 et 2021 sur les catégories B et C et cela reste stable pour les catégories A.

On explique aussi cette disparité par le fait que les hommes font plus facilement des heures supplémentaires que les femmes et que les primes sont plus élevées dans les filières techniques des filières d'hommes.

Reste à vous parler maintenant de la promotion interne où 57 % des nominations prononcées concernent des femmes. Cela représente 12 femmes et 9 hommes pour l'année 2021 pour notre collectivité.

Pour ce qui concerne les postes d'encadrement au sein de la Ville d'Aubagne, on remarque que 65 % sont occupés par des femmes, un chiffre beaucoup plus élevé qu'au niveau national où il est de 51 %, un bon taux pour la Ville d'Aubagne.

On peut dire que l'on a de bonnes directrices et chefs de service pour la Ville d'Aubagne. Bravo !

Les politiques publiques communales en faveur de l'égalité hommes/femmes sur la Ville est une priorité pour l'équipe municipale en place. Créé en 2015, le Conseil Municipal des Jeunes est actuellement composé de 12 filles et 8 garçons où le thème égalité hommes/femmes est régulièrement abordé dans divers ateliers et au sein des maisons de quartier de la ville.

Aubagne est une ville active et sportive. Première ville labellisée trois lauriers des Bouches-du-Rhône. La Ville montre l'exemple avec l'Ecole Municipale des Sports où 44 % des enfants inscrits à une activité sportive sont des filles. Une école pour éveiller et susciter l'intérêt de l'enfant à une pratique sportive.

Au travers d'un partenariat avec l'E.S.13 et le parrainage de Manuel AMOROS, l'action « foot en marchant » permet à nos seniors une activité sportive pour les hommes comme pour les femmes. Aubagne fait partie des six communes choisies sur les Bouches-du-Rhône pour expérimenter ce dispositif.

On trouve aussi le programme LIPA du C.C.A.S. avec le Club Escrime Sport Loisir Aubagne, un sport plutôt masculin, mais qui offre la licence aux femmes, un geste fort et qui participe à la lutte contre l'isolement et favorise le lien intergénérationnel.

Le club aubagnais Aubagne Football Club prône le foot féminin sur notre commune avec l'obtention de la labellisation du label bronze Ecole féminine. On voit aussi d'autres clubs sportifs qui développent la pratique du sport féminin comme le Rugby Club Aubagnais, Aubagne Carnoux Volley Ball, le Hand Ball ou le basket. Et aussi de beaux projets à venir pour développer un maximum le sport pour tous avec le sport en entreprise, le sport féminin ou encore le sport santé.

Un focus maintenant sur les actions de sensibilisation réalisées au sein de la Ville d'Aubagne comme la Journée des Droits des Femmes du 8 Mars, la Journée Internationale des Luttes contre les Violences faites aux femmes du 25 Novembre à laquelle je vous invite fortement, qui aura lieu au Comoedia de 10 à 17 heures 30. Le but est vraiment la sensibilisation de notre jeune public pour qu'il puisse repérer dès le plus jeune âge, quand il y a violence ou danger pour eux ou pour leur proche. On a aussi la campagne Octobre Rose avec la Marche Rose, une marche de 2 kilomètres qui a permis cette année de reverser 7.000 euros à l'Institut Paoli Calmettes et aussi une soirée débat au Comoedia pour sensibiliser sur la prévention du cancer du sein avec la projection d'un film et d'un débat pour les professionnels de santé.

Depuis 2021, la Ville s'est engagée dans le programme « Le mois sans tabac » avec une communication ciblée sur nos jeunes dans les collèges et lycées pour sensibiliser sur les effets du tabagisme. Les équipes de la Médiathèque participent aussi à mener des actions en faveur de l'égalité hommes/femmes avec des lectures publiques, des spectacles ou des ateliers plus spécifiques pour sensibiliser tout type de public. On voit que, pour le domaine de la culture, la fréquentation est assez féminine. En 2021, 64 % de femmes ont fréquenté la Médiathèque et 69 % pour le Comoedia.

En résumé, globalement, comme sur le plan national, on peut dire que l'égalité hommes/femmes n'est pas encore acquise mais qu'elle est en bonne voie, ne relâchons pas nos efforts afin de trouver le meilleur équilibre et permettre aux femmes de prendre la place qu'elles méritent.

Merci.

Cette délibération vise à prendre acte des éléments détaillés du Rapport Egalité Femmes/Hommes 2022.

**M. le Maire :** Merci Mme GABRIEL. Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je vous remercie M. le Maire. Bonjour à tous et à toutes,

J'ai fait une première lecture du rapport sur l'égalité entre femmes et hommes, il ne m'est rien apparu de choquant a priori.

Mais en fait pas du tout. Une deuxième lecture m'a montré qu'en 2021, une nouvelle fois, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, travaillant pour la Ville d'Aubagne, se sont aggravées.

.../...



Ainsi, en 2021, le salaire des hommes titulaires aura augmenté de 3 % pendant que celui des femmes stagnait. Plus flagrant encore, l'augmentation du salaire des femmes contractuelles aura été 4 fois inférieure à celle des hommes de même statut.

Et puis, comme chaque année, proportionnellement au nombre qu'elles représentent dans l'effectif municipal, les femmes auront été moins promues que les hommes.

On peut aussi remarquer que les hommes ont accès à 5,1 jours de formation alors que les femmes n'en ont que 2,5.

Nous devrions suivre la politique nationale qui tend à diminuer les écarts. Malheureusement, à Aubagne, ce n'est pas encore le cas.

Le rapport traite également des politiques publiques en matière d'égalité de genre. Qu'en est-il en matière d'égalité paritaire de la démocratie ? Votre majorité est constituée d'autant d'élus.e.s femmes que hommes.

Alors pourquoi, au dernier conseil de quartier, la tribune était uniquement composée d'hommes ?

Comment se peut-il qu'il faille encore débattre pour obtenir que la parité au sein du Conseil Municipal des Jeunes soit une règle et non une éventualité ?

M. le Maire, je me dis que, peut-être, des femmes de votre majorité et certainement de nombreuses autres de notre commune comprennent ce que je viens de dire. Nous pensons qu'un travail s'impose afin de réduire au maximum ces écarts entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. M. PERRIN-TOININ !

**M. PERRIN-TOININ :** Sur le constat, effectivement, chaque année, d'une année à l'autre, on ne voit pas beaucoup d'évolution. Certains disent même qu'à ce rythme-là, il faudra attendre 147 ans pour qu'on ait une égalité salariale entre les hommes et les femmes. Ça, c'est un premier constat.

Moi j'ai été étonné par un chiffre qui apparaît dans un tout petit chapitre du rapport et qui n'apparaît pas d'ailleurs même dans le rapport oral qu'on a entendu, c'est le nombre de déclarations pour harcèlement et violence qui est égal à zéro. Ce qui est en contradiction avec les statistiques nationales. Evidemment c'est en contradiction, mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de déclaration qu'il n'y a pas de harcèlement ni de violence. Je voulais savoir quels sont les efforts faits au niveau de la formation des personnels par la Ville sur ce sujet du harcèlement et des violences. Alors, on nous a parlé des efforts qui sont faits vis-à-vis de la population et des jeunes notamment, ça c'est très bien, dans le cadre de la journée du 25 Novembre ou du 8 Mars. Mais je voudrais savoir ce qui est fait pour les personnels de la Ville et aussi par la Ville dans les domaines qui sont de sa compétence, par exemple l'aménagement des cours d'écoles de façon à ce que cet aménagement ne soit pas « genrée », que les garçons soient au milieu de la cour en train de jouer au foot et les filles autour à les regarder et à recevoir des ballons sur la figure.

.../...

**M. le Maire :** M. ROUSSET, peut-être en tant que responsable des ressources humaines, vous avez quelques précisions à apporter !

**M. ROUSSET :** Mme BENASSAYA-NIVET a donné un indicateur, je pourrais vous en donner un autre qui a d'ailleurs été cité par Mme GABRIEL qui indiquait qu'entre l'année 2020 et 2021, le nombre de femmes promues a été supérieur, et largement, au nombre d'hommes promues.

Alors, vous me dites formation. Il y a moins de femmes qui sont formées que d'hommes. Je ne peux pas vous donner d'explications à ce jour, mais il est possible aussi que les métiers qu'occupent les femmes n'ont pas le même besoin de formation qu'occupent les hommes. Je vous donne un seul exemple qui n'est pas du tout polémique, c'est que, dans les services techniques, les hommes sont tenus, pour maintenir leur habilitation sur un certain nombre de métiers d'avoir, des formations régulières, ce qui n'est pas le cas dans d'autres métiers. C'est tout ce que je voulais dire.

Pour les conseils de quartier, je vous invite à venir au prochain, parce que nous avons quatre élus de Conseils de Quartier, deux hommes et deux femmes. Il s'avère que, sur celui de Camp Major, l'élue de quartier est un homme mais à Beaudinard, l'élue de quartier est une femme et Mme GABRIEL qui est l'élue de quartier concerné était présente à la tribune.

Enfin, M. PERRIN-TOININ, concernant les violences faites aux femmes et plus généralement les harcèlements au sein de la Collectivité puisque c'est votre interrogation, nous avons mis en place depuis un certain nombre d'années toute une démarche qui signale tout acte agressif. Et dans ces actes agressifs, il y a bien sûr, les actes agressifs que le public extérieur peut avoir vis-à-vis d'agents de la Ville mais il y a aussi les actes agressifs qui peuvent se passer au sein de la Collectivité. Et je peux vous dire que, dans le cadre du C.H.S.C.T. en particulier, ce type de déclaration est suivie de près et qu'à ce jour, je dois reconnaître que nous n'avons pas eu, dans l'historique des actes agressifs depuis trois ans que nous avons mis en œuvre cette procédure, d'actes plus particulièrement connotés « harcèlement moral » ou autres vis-à-vis des femmes.

Pour finir concernant votre intervention, je vous laisse juge de la pratique du genre au sein des cours de récréation.

**M. le Maire :** Mme GABRIEL, vous n'avez rien à rajouter ! Très bien.

Merci à chacune et à chacun de s'être exprimés.

Je vous propose donc de mettre aux voix ce rapport ou plus simplement de prendre acte de ce rapport puisqu'il ne se vote pas.

Merci Mesdames et Messieurs pour cet échange.

Nous passons maintenant à un autre rapport qui est le rapport annuel sur le développement durable pour l'année 2022 et c'est Mme Faustine THIBAUD qui va le rapporter.

**03-151122 - Sur le rapport de Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale -  
Rapport Développement Durable 2022.**

Bonjour à tous.

La Ville d'Aubagne a fait l'une de ses grandes priorités son action en faveur de l'environnement et du développement durable.

**M. le Maire :** Mesdames et Messieurs, on est dans un Conseil Municipal, on écoute. Le public ne peut intervenir, ce n'est pas l'objet, il y a d'autres lieux pour s'exprimer.

Mesdames et Messieurs, je vous le dis avec le plus grand calme, je n'accepterai pas qu'il y ait des interventions du public pendant que les élus parlent. Si cela ne vous convient pas, vous sortez, sinon je ferai évacuer la salle, je vous le dis très calmement.

Je vous demande donc de vous taire et nous allons écouter Mme THIBAUD qui va reprendre sa délibération.

Si certains veulent qu'on annule le Conseil Municipal, en tous cas que le public sorte de ce Conseil Municipal, continuez comme ça, vous y allez tout droit.

Je vous le dis avec le plus grand calme.

Messieurs les agitateurs, vous devez cesser vos interventions. C'est la deuxième fois que je vous le dis, je ferai évacuer la salle s'il le faut.

Mme THIBAUD, vous pouvez intervenir !

**Mme THIBAUD :** Dans ce contexte, elle s'est engagée dès 2019 dans une démarche d'« Ecologie Positive » déclinée dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Toutes visent des objectifs permettant la prise en compte de l'individu dans le respect de son environnement naturel et de son territoire.

Bien que l'obligation d'établir et de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel du développement durable ne concerne que les collectivités dont la population atteint et dépasse le seuil des 50.000 habitants, la Ville souhaite présenter au Conseil Municipal ses actions en la matière.

Il est important de souligner que toutes les actions mises en place et qui ont été développées dans ce rapport sont le fruit évidemment de travail mais surtout d'implication de différents acteurs.

Ainsi, je souhaiterais, avant toute chose, remercier le personnel de la Ville, les associations environnementales que vous retrouverez dans le rapport, les citoyens volontaires et les partenaires institutionnels sans oublier les différents élus d'autres délégations puisqu'on le sait, l'écologie est l'affaire de tous, la santé, l'éducation, la jeunesse, la culture, les transports, l'urbanisme aussi.

Le rapport sur le Développement Durable 2022 aborde les points suivants :

- L'éducation à l'environnement,

.../...

- Un cadre de vie préservé,
- Un patrimoine naturel pour une meilleure santé,
- Des investissements pour plus de sobriété énergétique,
- Une mobilité active pour tous.

J'imagine que vous avez dû lire ce rapport qui était joint aux annexes. Je ne vais pas vous énumérer l'ensemble des projets mis en œuvre mais je souhaiterais mettre en évidence les projets récurrents ainsi que les projets à venir.

De nombreuses actions ont été portées dans les écoles comme, par exemple, le projet « Graine à l'assiette » avec également une journée de nettoyage sans plastique qui a permis l'attribution à toutes les classes de CP, actuellement en cours, d'un contenant d'eau réutilisable. On a vu également l'inauguration du laboratoire de l'écologie positive aux Espillières, avec un rucher, un parcours botanique et un refuge L.P.O. Une charte Zéro Plastique a également été signée. Plusieurs journées ont été mises en œuvre avec, par exemple, la Fête de la Nature, la Journée de l'Abeille et de l'Environnement, la Fête de la Science à la Médiathèque. Le projet « Un arbre, un enfant » est en cours. Et il y a eu d'ailleurs la plantation de 425 arbres plus différentes opérations de bombes à graines. Un gros travail sur la pollution visuelle a été entrepris, également des travaux en faveur de la transition énergétique dans différents bâtiments communaux.

Afin de compléter et de pérenniser les actions en cours, quatre ateliers de l'écologie positive et groupes de réflexion se sont tenus afin d'échanger activement sur les actions souhaitées dans les années à venir. Différentes thématiques ont pu être dégagées et des projets sont actuellement à l'étude comme la formation des élèves éco-délégués dans les lycées, la mise en œuvre d'une charte construction, la signalisation « ici commence à la mer » sur les bords de l'Huveaune et à proximité des grilles d'égout, l'organisation du jour de la terre, la mise en place d'ateliers à destination des élèves sur différentes écoles. Egalement une réflexion sur la végétalisation de la ville avec des plantations, des zones de fraîcheur, également un travail sur les déchets en particulier les mégots et le zéro plastique ou encore un label « commerce engagé ».

Autant de sujets que la Ville souhaite voir aboutir en concertation avec les acteurs locaux et avec la participation du plus grand nombre.

Je vous remercie.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2022.

**M. le Maire :** Merci Mme THIBAUD. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN, vous avez la parole !

**M. GRANDJEAN :** Merci. Ainsi, cette délibération nous invite à prendre acte de ce rapport sur le développement durable comme la population prend, chaque jour, acte des contradictions qui sont les vôtres en matière d'écologie.

Vous vantez le plan vélo. Nous constatons, avec les usagers cyclistes, des pistes cyclables inadaptées, voire inexistantes.

Vous vantez la valorisation des espaces naturels. Nous constatons avec les services de l'Etat et les collectifs citoyens, un P.L.U.i. et des projets, comme celui de la carrière Borie complètement en contradiction.

Vous vantez dans ce rapport la mise en place d'un refuge L.P.O. pour protéger nos oiseaux, mais l'association sait, comme nous, comme les gens venus vous interpeler ce soir, que nombre d'espèces protégées d'oiseaux nichent dans les falaises et les arbres de la carrière Borie. Combien resteront après le passage de dizaine de milliers de camions et l'enfouissement de 450 milles tonnes de déchets ?

M. le Maire, nous prenons donc acte de ce rapport comme nous prenons acte de vos votes qui le contredisent.

**M. le Maire :** Merci M. GRANDJEAN.

C'était la délibération n° 03. Tout le monde a pris acte de cette délibération. Nous passons à la délibération n° 04. Elle concerne une approbation d'un serment de jumelage entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Deruta, en Italie, et c'est Mme Stéphanie HARKANE qui va nous la rapporter.

Vous avez la parole Madame.

**04-151122 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire - Approbation du serment de jumelage entre la Ville d'AUBAGNE et la Ville de DERUTA située en Italie.**

Merci M. le Maire.

Les Villes d'Aubagne et de Deruta en Italie ont établi des liens amicaux fondés sur l'histoire des traditions et leur artisanat en matière d'argile. Elles ont pour volonté de faire vivre et développer cette amitié pour les générations futures.

Le but commun est de favoriser les échanges entre les citoyens des deux villes, de développer une citoyenneté européenne active et d'inciter l'initiative des groupes intéressés par le jumelage.

Aussi, les deux villes ont-elles décidé de formaliser leur engagement par un serment de jumelage dans la continuité des échanges préalablement établis.

Cette délibération propose d'approuver le serment de jumelage entre la Ville d'Aubagne et la Ville Deruta en considérant les liens à développer avec la Ville de Deruta sur la base de l'identité forte de la Commune autour de l'argile, volonté d'ouverture à l'international et particulièrement au sein de la Communauté Européenne et la volonté des deux villes de faire vivre et prospérer leur amitié pour les générations futures et de traduire leur engagement par des échanges concrets d'expérience, de techniciens, de citoyens dans des domaines tels que l'éducation, la culture, l'économie, l'argile, les sports, le social et la vie associative, enfin de considérer la volonté des deux villes de concrétiser cet engagement sur la base de leur valeur commune en proposant un jumelage.

Je vous demanderai d'autoriser M. le Maire à signer le présent serment entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Deruta ainsi que tout acte afférent et subséquent à venir.

Je vous remercie.

La délibération n° **04-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la convention de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie à intervenir avec Certinergy et Solutions pour l'éclairage public.**

Dans un double objectif de réduire ses dépenses énergétiques et de s'inscrire dans la transition énergétique, la Ville d'Aubagne effectue chaque année des travaux notamment sur son patrimoine d'éclairage public améliorant ainsi son impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la pollution atmosphérique.

De nombreux outils ont été mis en place par les lois successives relatives à ces sujets et notamment le dispositif des certificats d'économie d'énergie ou C.E.E.

Ce dispositif incite les entreprises et les collectivités à réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur les bâtiments, les transports, l'industrie afin de limiter les conséquences du changement climatique.

Aussi, la Ville d'Aubagne souhaite valoriser les certificats d'économie d'énergie générés dans le cadre de la réalisation de ses travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Pour ce faire, elle a choisi de céder à un tiers délégataire, en amont des travaux, ses droits à C.E.E. Une convention de partenariat doit alors être établie. Cette convention présente plusieurs avantages : réduire les procédures administratives de création de dépôt et de vente des C.E.E., négocier pour une durée déterminée un prix de vente des C.E.E. fixe garantissant une rentabilité sûre à l'opération, générer des recettes nettes pour la ville.

C'est pourquoi, cette délibération propose d'approuver un partenariat avec l'Entreprise Certinergy et Solutions à travers un projet de convention par laquelle la Ville d'Aubagne s'engage, sur une période courant jusqu'au 31 Décembre 2025, à céder à Certinergy et Solutions les droits de C.E.E. générés par les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Certinergy et Solutions, pour sa part, s'engage à acquérir ces droits pour un prix fixé à 5,30 euros H.T. par méga kilowatt heures.

La délibération propose d'approuver le projet de convention et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

**M. le Maire :** Merci M. ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Merci de me donner la parole.

Mon intervention va être très courte.

En fait, la somme que la Commune reçoit, environ 2.000 euros par an, n'est pas mirobolante mais il serait malvenu de nous y opposer. Par contre, permettre à certains de se dédouaner de toute obligation en matière de réduction d'effets polluants nous oblige à nous abstenir.

Je vous remercie.

**M. le Maire** : M. ROUSSET, vous vouliez apporter une précision peut-être à Mme BENASSAYA-NIVET ?

**M. ROUSSET** : Juste apporter une information à Mme BENASSAYA-NIVET ; ce n'est pas 2.000 euros par an, c'est 142.000 euros sur les trois ans.

**M. le Maire** : Mais sur le principe, je pense que ça ne change pas votre vote.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Non, ça ne le change pas.

**M. ROUSSET** : Sachant qu'en plus le prix est négociable chaque année en fonction de l'évolution du marché.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Alors, je suis désolée pour mon erreur, merci.

**M. le Maire** : Je vous en prie.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Vous pourrez me dire comment avez-vous fait ce calcul s'il vous plait ? Un simple mail !

**M. ROUSSET** : Je vous communiquerai le détail du calcul.

**Mme BENASSAYA-NIVET** : Merci Monsieur.

**M. le Maire** : Merci. Je passe aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

Merci Mesdames et Messieurs. Nous avons terminé les délibérations qui concernaient l'Administration Générale. Nous passons maintenant sur une autre commission qui est l'Aménagement du Territoire et nous avons une première délibération qui nous est rapportée par M. LEANDRE et qui consiste à approuver la cession à M. Dominique GRINI d'une portion de la parcelle cadastrée.

M. LEANDRE, vous avez la parole.

## COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

---

**06-151122 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -  
 Approbation de la cession à Monsieur Dominique GRINI d'une portion de  
 la parcelle cadastrée CM section 692 située Chemin des Boyers pour  
 170 m<sup>2</sup> à détacher et à remembrer à sa propriété.**

Cette délibération propose de céder à M. Dominique GRINI, qui en fait la demande, une portion de parcelle communale, ancien chemin vicinal, traversant la propriété de la famille GRINI, d'une surface de 170 m<sup>2</sup> au prix de 10.000 euros, tel qu'estimé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce chemin est fermé à la circulation publique, ne représente aucun intérêt pour la Commune, traverse la propriété de la famille GRINI et donc justifie cette cession.

Pour information, un chemin vicinal est un chemin reliant des communes rurales entre elles ou les rattachant aux routes départementales ou nationales.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 06-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-151122 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -  
 Approbation de la mise à disposition de l'ancienne carrière Borie aux fins  
 de renaturation.**

La Commune d'Aubagne a acquis en 1986 l'ancienne carrière Borie en l'intégrant à son domaine privé. Auparavant, cette carrière faisait l'objet d'une exploitation soumise au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dite I.C.P.E.

La Société Carrière et Béton Bronzo Perasso, C.B.B.P., s'est déclarée intéressée par la location du site en vue de l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes.

Le remblaiement de la carrière abandonnée permettrait, d'une part, la sécurisation définitive du site et, d'autre part, le réaménagement d'une zone naturelle plantée.

Afin d'éviter toute gêne liée à la circulation des camions dans les zones habitées par la commune, l'accès au site sera assuré par le Camp de Carpiagne et l'extrémité du Chemin de Cassis. Le dossier de demande d'autorisation sera instruit par les services de l'Etat, toujours au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) et, dans le cadre de la procédure, le dossier sera mis à la disposition du public.

Cette délibération propose donc l'approbation de la mise à disposition de l'ancienne carrière Borie aux fins de renaturation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ?



Monsieur, en vert, au fond de la salle, vous êtes dans un Conseil Municipal. Il y a un règlement intérieur, c'est ainsi, dans toutes les communes, le public ne peut pas s'exprimer pendant que les élus parlent.

Monsieur, vous n'avez pas la parole. J'ai donné la parole tout à l'heure en début de Conseil Municipal, avant qu'il ne soit ouvert, à ceux qui me l'avaient demandée. Donc, je vous demande une dernière fois, Monsieur, de bien vouloir respecter le silence pendant les interventions des élus.

Mme FARDOUX a demandé la parole, puis M. GRANDJEAN et Mme BOUGEAREL !  
Dans l'ordre, Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX** : J'interviendrai sur l'aspect démocratique et je laisserai M. GRANDJEAN décliner un certain nombre de raisons pour lesquelles nous soutenons la demande de l'arrêt de ce projet, de la mise à la poubelle de ce projet, qu'on ne le mette pas aux voix ce soir.

M. le Maire, vous avez lancé une concertation à votre façon en allant voir le C.I.Q., en leur présentant la plaquette de l'entreprise Bronzo Perasso et en leur disant : regardez comme c'est bien ! N'est-ce pas ? Et vous avez cru que tout le monde allait dire : mais oui, c'est formidable. Ça ne s'est pas passé tout à fait comme ça. A l'époque, au début, vous aviez dit, vous étiez tellement sûr sans doute que tout le monde serait d'accord, que vous avez dit que le C.I.Q. aurait le droit de veto, à tout moment. Que le projet s'arrêterait dès que le C.I.Q. dirait qu'il n'était plus d'accord. Une consultation s'est tenue au sein du C.I.Q. qui ne représente évidemment pas tous les riverains et encore moins tous les Aubagnais. Cette consultation a donné lieu à un résultat qui effectivement était au départ plutôt favorable mais qui vous a été présenté, nous l'avons appris dans la presse samedi dernier, comme étant un résultat qui n'était pas significatif, qui ne pouvait donc pas servir pour dire que les habitants étaient d'accord et vous demandant d'organiser une réunion publique pour poursuivre les débats et la concertation. Vous n'avez pas donné suite à ce courrier, semble-t-il, et le C.I.Q. ensuite est revenu sur son approbation en vous demandant d'arrêter, puisqu'il avait le droit de veto, il disait non. Ça devait donc s'arrêter. Il semblerait, toujours à lire la Provence, que le droit de veto était réservé au moment où il fallait dire oui et que si on ne dit pas oui, on n'a pas le droit de veto.

Nous, ça nous pose un problème dans la façon d'organiser la discussion avec les habitants. Ce n'est pas la première fois qu'on soulève un certain nombre de différences entre notre façon de voir la démocratie et la vôtre. Là, il me semble que, depuis ces discussions avec le C.I.Q., un collectif s'est monté, un collectif d'habitants, de riverains, d'habitants de la ville qui fréquentent ce lieu, un collectif qui a beaucoup travaillé, que vous avez reçu, qui vous ont apporté un certain nombre d'explications sur les raisons de leur opposition au projet, qui ont fait valoir un grand nombre de gens qui ont signé une pétition pour vous demander d'arrêter ce projet. Vous les avez reçus mais vous leur avez dit que ça ne changeait rien. Ce soir, ils sont là nombreux.

Moi je ne comprends pas, et les arguments qui vont être égrainés ensuite par mon collègue nous en persuaderont sans doute, je ne comprends pas cette entêtement et je ne vois pas le problème à dire : ok, laissons tomber !

Nous vous demandons donc ce soir, le groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR

.../...

AUBAGNE », solennellement d'arrêter ce projet et de ne pas mettre ce projet aux voix.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** M. le Maire, c'est une première, j'espère une dernière qui s'arrêtera dès ce soir, y compris dans cette commission qui fonctionne plutôt bien. Les questions qui ont été posées n'ont pas trouvé de réponse. On nous a assurés par écrit qu'on aurait des réponses ce soir lors de l'exposé de la délibération. Il n'en est rien.

J'avais demandé si le retrait de la délibération était quelque chose d'envisageable en amont du Conseil Municipal. Pas de réponse ! J'avais demandé si une étude d'impact indépendante avait été réalisée, pas de réponse ! Pas de réponse, parce que pas d'étude d'impact. S'il y avait une étude d'impact, vous seriez en capacité de nous dire ce soir quels sont les décibels que vont devoir supporter les riverains, quelles sont les poussières, quelles sont les vibrations que vont devoir supporter chaque jour, pendant trois ans, les riverains. J'espère que vous n'aurez pas l'outrecuidance de nous répondre : ne vous inquiétez pas, on s'arrête l'été et le dimanche.

Une étude d'impact nous aurait permis de mesurer combien de promeneurs, de sportifs, de jeunes, ne pourront plus bénéficier de ce site durant trois ans et, en vérité, bien au-delà.

Combien d'abattage d'arbres ? Et je ne reviendrai pas sur l'argument qui ne vaut pas, des arbres qui seront replantés à la place de ceux qu'on a abattu. Mme GIORDANO, dans le propos liminaire à ce Conseil Municipal, a extrêmement bien décrit les problèmes posés.

Combien d'atteintes à la biodiversité alors que vous m'affirmez dans le P.A.D.D. vouloir la défendre ? L'étude d'impact n'existe pas, vous ne l'avez pas faite, mais les habitants de la Pérussonne l'ont faite. Il y a 13 espèces protégées, des mammifères, des lézards, des oiseaux.

Quels risques sanitaires ? Nous n'avons ce soir, sous les yeux, porté à notre connaissance aucune étude des risques sanitaires.

Y a-t-il des dangers pour la nappe phréatique ? Vous nous répondrez que non. Nous demandons une étude d'impact pour pouvoir mesurer la vérité de ce que vous nous répondrez sans doute.

Quel contrôle ? Ah, vous allez nous répondre : pas de souci M. GRANDJEAN, la DREAL contrôlera une fois par an les papiers mis à sa disposition par l'entreprise Bronzo. Pas de souci M. GRANDJEAN, il pourra y avoir des contrôles inopinés, c'est marqué dans la convention. Mais nous connaissons, nous qui suivons les dossiers environnementaux, les difficultés qu'a la DREAL à assumer les fonctions qui sont les siennes compte tenu de la faiblesse des moyens que l'Etat, depuis des décennies, lui octroie.

Non M. le Maire, nous n'acceptons pas que l'entreprise Bronzo parle au nom de la ville aux citoyens de la ville.

Non nous ne l'acceptons d'autant moins que, dans sa plaquette, elle parle d'une fréquentation sauvage et incontrôlée d'un espace qui appartient à la commune et qui n'est

.../...

pas clôturé. Car cela remet en question notre capacité collective à gérer les espaces qui sont les nôtres.

Vous qui parlez sans cesse de sécurité, y aurait-il réellement, dans les territoires communaux, à la Pérussonne, un lieu qui appartient à la commune et qui est sauvage incontrôlé. Quel drôle de vocabulaire !

Des risques de chute, il faut sécuriser vite. Ah, moi je me suis renseigné. J'ai discuté avec des riverains. Ils me disent, pour certains d'entre eux qui habitent depuis plusieurs générations à côté de la carrière Borie et qui sont, vous vous en doutez, chacun le comprend, les plus mobilisés, ils nous disent qu'il n'y a pas eu d'accident à leur connaissance lié à la qualité des falaises ou dégradations des falaises de 8 à 15 mètres de haut issues du travail de carrière qui fût jusqu'en 1965.

Et puis, c'est un terrain qui appartient à la commune. Sécuriser la commune, ce n'est pas que y mettre des caméras, c'est aussi remettre en état le grillage qui surplombe la falaise.

Vous nous parlez du risque d'incendie. Oui, le risque d'incendie est un risque important pour la Commune d'Aubagne, comme d'autres, et des fois qu'on l'ait oublié, vous joignez à la délibération le DICRIM, c'est-à-dire le document qui décrit tous les risques auxquels la Commune d'Aubagne est soumise.

Eh bien, je vais vous faire une confession. En ouvrant les documents du Conseil Municipal, j'ai cru que nous avions effectivement un document d'impact de ce qui se passait, j'ai vu un document risques, 29 pages, un certain temps à se télécharger, j'ai dit : c'est bon, on a le document. Non, c'était le DICRIM, un document que tout un chacun peut télécharger sur le site de la Ville d'Aubagne et qui est connu dans tous les établissements publics de la Ville, par exemple dans toutes les écoles on est destinataire du DICRIM.

Le risque d'incendie est donc un risque sérieux. Oui ! Et vous n'entendez pas les écologistes dire le contraire. Est-ce que ce risque est diminué par le fait qu'on comble de déchets inertes la carrière Borie ? Non. Non, non, non ! Le risque incendie est limité quand un espace est utilisé. Si nous replantons et nous renaturalisons la carrière Borie, le terme est mal utilisé car elle est déjà, je l'ai décrit au-dessus, pleine de végétation. Nous allons ajouter de la biomasse et nous ajoutons de la biomasse, nous allons renforcer le risque incendie, il faudra donc encore mieux le contrôler.

Alors les arguments ne manquent pas bien qu'ils sortent sans cesse de la bouche de l'entreprise Bronzo. L'entreprise Bronzo nous explique qu'il faut bien stocker les déchets inertes du territoire sur le territoire. Ah, voilà un argument écolo ! On stocke les déchets du territoire sur le territoire. Seulement voilà, il existe des solutions sur le territoire. Il existe des solutions dont la carrière Lafarge à Cassis et il existe des solutions sur les terres mêmes de l'entreprise Bronzo à la carrière de l'Escargot, mais ça ne les arrange pas d'utiliser leur propre carrière pendant les deux années qui viennent, le temps qu'ils finissent de l'exploiter. Eh bien, nous, si ça ne les arrange pas eux, ça on s'en moque, pour rester poli ! Nous, élus de ces bancs de votre opposition, ce qui nous intéresse, c'est les intérêts des riverains, les intérêts des gens qui habitent la commune, et non ceux de l'entreprise Bronzo. Parce qu'il faut bien y venir, 180.000 euros de recettes pour la Commune, mais combien pour l'entreprise Bronzo ? Alors,

vous allez nous répondre : mais M. GRANDJEAN, ce n'est pas notre problème, nous ne sommes pas en Conseil d'Administration de l'entreprise Bronzo, nous sommes en Conseil Municipal de la Ville d'Aubagne. Eh bien si, c'est notre problème car on ne peut pas accepter qu'alors que le prix moyen de la tonne enfouie, en déchets inertes, est entre 20 et 40 euros selon les lieux, l'entreprise Bronzo, même si elle aura des frais d'exploitation, n'ait à payer à la Commune pour dénaturer le site de la carrière Borie et non le renaturer, pour générer des nuisances insupportables à tous les riverains, n'ait à payer que 40 centimes de la tonne. Il y a là, M. le Maire, un problème et nous attendons vos explications sur ce problème.

Evidemment, nous demandons, compte tenu du nombre de questions qui se posent, compte tenu de l'émotion de la population et des riverains, compte tenu de l'absence d'étude d'impacts et j'ajoute de bien-fondé de ce projet, nous demandons son retrait et sa non mise au vote ce soir.

**M. le Maire :** Mme BOUGEAREL !

Mesdames et Messieurs, il y a d'autres interventions, je vous demande donc de les écouter avec le même calme que vous avez observé pour M. GRANDJEAN et Mme FARDOUX.

Mme BOUGEAREL !

**Mme BOUGEAREL :** M. le Maire, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, je vous prie d'excuser l'absence de Mme Joëlle MELIN retenue à l'Assemblée Nationale pour une convocation en Commission mixte Paritaire. Elle m'a demandée de vous présenter la position de notre groupe.

Ce soir, il nous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer une convention définissant les conditions d'autorisation d'exploitation à la Société Bronzo Perasso afin de stocker à titre définitif des résidus de B.T.P. dits inertes dans la carrière Borie.

On rappelle que la carrière Borie est une propriété communale depuis 1986.

L'accès à la carrière proposé pour les camions de remblaiement part de l'entrée du Camp Militaire de Carpiagne sur la route de Carnoux à Cassis puis rejoint le point bas de la carrière. De ce fait, le chemin existant devra être triplé en largeur. Ce chemin passe par des zones déjà déforestées par les derniers incendies. Le remblaiement se fera exclusivement par les camions Bronzo, contrôlés au départ de la carrière de l'Escargot, lieu de préparation des matériaux dits inertes, c'est-à-dire non toxiques et au stade ultime de recyclage. Les contrôles seront effectués par la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement. Cette convention durera trois ans sans prorogation. A la fin des trois ans, la carrière sera rendue à la mairie avec un projet visant à restituer l'aspect d'origine et à recréer un espace naturel et végétalisé selon le souhait des Aubagnais. Ni tourisme, ni projet immobilier !

Sur le principe, notre groupe estime qu'il faut traiter nos propres déchets sur notre territoire. Dans le projet, les matériaux de remblaiement seront tous issus de moins de 25 kilomètres aux alentours. Nous serons extrêmement vigilants sur les suites administratives données à cette convention. Y aura-t-il une enquête publique ? Quels seront les recours possibles ? Comment les Aubagnais seront informés en toute transparence de la qualité des

.../...

dépôts ? Peut-on prévoir dans la convention une clause obligeant l'exploitant à des comptes-rendus de transparence réguliers ? Le balai des camions viendra-t-il affecter la vie des carnussiens et des habitants de l'arrière du domaine de la Pérussonne pendant trois ans ? Peut-on connaître les horaires d'ouverture de la carrière où les camions seront autorisés à circuler ? Puisqu'on n'a aucune précision dans la convention. Il y a seulement écrit : pendant les horaires d'ouverture.

Aussi, ce soir, notre groupe ne s'oppose pas à autoriser M. le Maire à signer cette convention mais sera le premier à utiliser tous les recours possibles en cas de nuisances avérées.

Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Madame. M. SALONE, vous vouliez prendre la parole !

**M. SALONE :** M. le Maire, la délibération que vous proposez est loin d'être anodine. Elle met en émoi Aubagne, ses habitants et bien au-delà. C'est un condensé de l'ensemble de vos objectifs : priorité et pratiques que vous imposez à notre ville. Et souvent les élus de votre majorité qui sont comme nous découvrent les projets au dernier moment.

De quoi parlons-nous ? Soyons francs et directs. Evitons de tourner autour du pot, avec des expressions qui ne servent à rien, qu'à cacher la réalité. Il ne s'agit pas d'un projet de réhabilitation du site de la carrière Borie, il s'agit de la création d'une décharge de déchets inertes sur un site abandonné de l'ancienne exploitation Borie arrêtée depuis 1965. Il ne s'agit pas d'un projet d'intérêt public. Il s'agit de permettre à une société privée d'engranger des bénéfices colossaux sur le dos de la Ville et de son patrimoine.

Le projet porte en lui tous les éléments de ce qui pourrait apparaître comme un scandale environnemental, financier et démocratique auquel je rajoute l'opacité qui entoure le fonctionnement de cette future décharge. Oui, à mon sens, il va y avoir un scandale environnemental.

Le site que les Aubagnais appellent carrière Borie, fruit de l'histoire industrielle de la Ville, n'est plus une carrière depuis bien longtemps, 57 ans exactement. Il est d'ailleurs irréal et cachotier que la convention proposée n'indique pas la date de la cessation d'activité. Un tour de passe-passe de calendrier pour faire croire à une réhabilitation du site. Car, depuis, la nature a repris ses droits. Aujourd'hui, c'est un site naturel dans sa pure réalité. L'acquisition par la Ville en 1986, comme vous êtes obligé de le rappeler, a été réalisée au titre de réserves foncières pour la protection de la nature, site réservé pour la protection de la nature. Ce site naturel n'a pas eu besoin d'opération de communication ou de replantation pour voir les arbres pousser. En 60 ans, les arbres ont bien poussé !

La biodiversité sans l'intervention humaine, outrancière, exagérée, hormis la protection contre les incendies, c'est ce qui se passe actuellement. Un site naturel laissé aux usages libres des habitants, des Aubagnais, qui mériteraient sans aucun doute un projet ambitieux, pour restituer encore plus vite ce site à l'usage de nos concitoyens.

C'est la voie que vous choisissez comme d'habitude. Vous choisissez le saccage des lieux à la place de la protection de notre environnement. Et ce que vous faites là n'est qu'un début car, en parallèle, votre projet de P.L.U.i. va plus loin encore dans la destruction des

.../...

paysages et des sites naturels de la Ville. L'écologie positive paraît-il est votre marqueur et apparaît comme elle est, un simple slogan. On comprend mieux la raison pour laquelle nous n'avez pas postulé à l'appel de candidature de la Métropole pour être avec d'autres zones pilotes pour la connaissance et la préservation de la biodiversité. Une décharge de déchets inertes en pleine zone naturelle, même si elle est contrôlée, reste une décharge. Mais la zone naturelle n'en est plus. Elle devient de fait une installation industrielle.

La question posée est aussi à l'ordre de la tradition écologique. Mais l'économie circulaire ne semble pas être dans votre lexique M. le Maire. Les déchets du B.T.P. sont en grande partie valorisables. L'objectif initial de 70 % de déchets recyclés en 2020 n'a pas été atteint. Mais pourquoi l'atteindre puisqu'on peut mettre ça dans d'autres décharges.

Pourquoi les grands groupes du B.T.P. prendraient-ils la décision de valoriser les déchets de chantier puisqu'ils sont eux-mêmes propriétaires de la décharge et qu'ils le font avec de l'argent, beaucoup d'argent.

C'est ce que vous proposez ici avec le groupe Bouygues au-delà de l'appellation Bronzo Perasso qui renvoie à des noms locaux. C'est bien à un groupe du CAC40 que vous donnez l'usage d'une partie des sols. Votre proposition relève de la supercherie industrielle. Elle ne répond à aucun besoin local. Un besoin de requalification de la carrière fermée depuis 50 ans fait cruellement sourire. Un besoin de la mise en sécurité des falaises, mais pas besoin de décharge pour cela. Des solutions techniques existent.

De plus, il convient de purger les parois comme cela a été réalisé par exemple à quelques centaines de mètres à la carrière Cassar à la Penne-sur-Huveaune. Ce sont des travaux qui sont, en plus, largement subventionnables. Y a-t-il saturation totale des sites d'enflucement dans notre département ? Le dossier de présentation du projet n'en parle même pas.

Quant aux conditions d'exploitation et de contrôle, comme l'a dit mon collègue, c'est l'opacité qui régnera. Ce sera open bar. J'en ai discuté à la commission. C'est l'exploitant qui vérifiera le contenu des natures des déchets et c'est l'exploitant qui vérifiera même si la provenance géographique et l'origine, le comptage du tonnage réel déposé entre les mains de l'exploitant. Tout se jouant sur la nature du comptage réalisé à la hauteur des dépôts. Tout cela pour dire que c'est incontrôlable.

Ce ne sont hélas pas des contrôles inopinés de la DREAL qui changeront quoique ce soit, pour autant qu'il y ait 6 millions pour Bouygues et 60.000 euros pour Aubagne par an. Les commerciaux de Bouygues sont vraiment extraordinaires de dire et nous débiter à longueur de séances, de longs discours sur les situations financières catastrophiques de la Commune.

Cela se passe de tout commentaire.

A chacun dans cette assemblée et à la Ville de se poser les bonnes questions, tout cela avec une procédure de concertation insignifiante et scandaleuse.

Que dire d'un scandale démocratique de plus dans cette ville ?

Le projet de la convention n'a fait l'objet d'aucun vrai débat avec les citoyens

.../...

comme le veut l'usage. Vous avez essayé de court-circuiter la parole du citoyen et les interrogations légitimes. Une fois de plus, vous avez choisi avec délicatesse les précisions de vos interlocuteurs, en l'occurrence le C.I.Q.

Mais soyez indulgent avec les responsables du C.I.Q. qui se retrouvent embarqués dans cette affaire parce qu'ils vous ont fait confiance. Peut-être la dernière fois M. le Maire ! Car l'important du sujet mérite autre chose qu'une discussion dans l'entre soi et de quelques référents élus. Il intéresse tous les habitants de la Pérussonne, Saint-Mitre et surtout tous les Aubagnais.

Il s'agit de l'avenir de notre patrimoine naturel commun. Ce qui est commun appartient à tous. Vous n'avez fait aucun effort pour présenter, expliquer. Rien dans l'A.J.J., rien dans la presse, aucun courrier aux Aubagnais.

Après tout, il n'y a peut-être rien à expliquer, il y a peut-être tout à cacher !

Il ne faut pas vous étonner aussi de la réaction vive rassemblée et populaire des Aubagnais qui ont largement et rapidement répondu à l'appel du collectif de défense pour que la nature reste la nature, pour qu'Aubagne reste Aubagne. Il y a beaucoup de mépris M. le Maire dans votre réaction. A vous écouter, comme d'habitude, vous avez raison et les Aubagnais n'ont rien compris ! A vous écouter, vous seriez presque devenu la victime d'un complot des réseaux sociaux et, à ce rythme, vous allez recevoir le titre d'être un peu aubagnais.

M. le Maire, le temps des élus qui savent tout et qui décident tous seuls est révolu. La décision, il faut la voir avec les citoyens dans un débat et d'échanges.

Le pouvoir appartient à ceux qui savent surtout le partager. Il faut entendre le rejet massif de ce projet.

M. le Maire, une telle décision qui touche notre environnement dans notre cadre de vie sur ce que doit être Aubagne, il me semble, il est encore temps de le retirer et de la stopper. Renoncer, il n'est pas humiliant de s'entêter, il n'est pas humiliant mais ça peut devenir insupportable.

Comme mes collègues, nous demandons de retirer cette délibération.

Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** M. ROUSSET va essayer de vous apporter quelques éléments peut-être contradictoires à ce qui a été dit, mais je crois qu'il faut l'écouter très posément.

M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Merci M. le Maire.

Je voudrais répondre successivement à Mme FARDOUX, M. GRANDJEAN, Mme BOUGEAREL et M. SALONE.

Mme FARDOUX, vous nous dites qu'on n'a pas assez consulté, qu'on n'a pas assez informé, je vais vous redonner le détail de ce qu'on peut appeler l'information, la

.../...

communication que nous avons faite et qui va se poursuivre.

Lorsque nous avons été sollicités par l'entreprise Bronzo, le premier des réflexes que nous avons et que nous avons systématiquement, c'est de consulter et d'informer les riverains d'un lieu où il va se passer quelque chose. Dans ce cas précis, les riverains, nous avons considéré...

**M. le Maire :** On va être clair, si vous n'écoutez pas, je fais évacuer la salle. Je vous ai prévenu. Vous avez écouté avec beaucoup de calme les interventions précédentes. Vous devez faire la même chose. C'est ça la démocratie. On écoute.

C'est comme vous voulez Mesdames et Messieurs, je vais lancer M. ROUSSET une nouvelle fois. S'il est interrompu, je fais une interruption de séance et je fais évacuer la salle. C'est vous qui décidez ! Vous écoutez jusqu'au bout et si vous ne le souhaitez pas et faites du bruit, j'interromps la séance du Conseil Municipal. Je fais évacuer la salle. C'est la troisième fois que j'interviens dans ce Conseil Municipal. Je n'interviendrai pas une fois de plus.

M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Il nous a semblé important de rencontrer ce que nous considérons comme le niveau intermédiaire le plus représentatif des habitants du quartier de la Pérussonne, c'est-à-dire le C.I.Q. de la Pérussonne. Nous les avons reçus trois fois. Nous avons tenu compte d'un certain nombre de remarques qu'ils nous faisaient à juste titre. C'est à ce moment-là qu'effectivement nous avons dit : si vous refusez ce projet, nous le retirerons. Il s'avère qu'entre temps, et sous la pression des réseaux sociaux et médiatiques, le Comité d'Intérêt de Quartier de la Pérussonne est revenu sur la décision qu'il avait prise à la majorité de ses membres. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, et là je m'adresse à M. GRANDJEAN, effectivement je vous avais dit que je vous répondrai lors de ce Conseil Municipal. C'est ce que je vais faire aujourd'hui. Et pour vous répondre, je vais vous présenter les différentes étapes de la procédure. Parce qu'aujourd'hui, l'objet de cette délibération, c'est d'autoriser l'entreprise Bronzo à présenter à l'Etat un dossier concernant la carrière Borie. Quelles vont être les étapes de cette procédure ?

Après la délibération du Conseil Municipal qui votera ou non l'accord de principe sur ce projet, il y aura un dépôt de demande d'enregistrement au titre des installations classées protection de l'environnement auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la D.R.E.A.L. Ce dossier sera analysé pour vérifier la régularité et la complétude de la demande par les services de l'inspection des installations classées de l'Etat. C'est à ce stade, M. GRANDJEAN, que tous les aspects environnementaux du projet seront examinés, à la fois les aspects liés à la biodiversité et sanitaires. Dans un deuxième temps, le Préfet transmettra à la Commune un dossier d'enregistrement pour qu'elle donne son avis. Enfin, et là aussi, je réponds en cela à la fois aux intervenants, c'est-à-dire à Mme FARDOUX, mais aussi à M. GRANDJEAN et à M. SALONE, le Préfet organisera une consultation du public par la mise à disposition du dossier complet durant quatre semaines. Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. C'est uniquement à l'issue de cette période de consultation qu'il sera établi un rapport par les services de l'Etat, c'est l'inspection des installations classées. Et c'est uniquement en cas d'accord du Préfet sur



la demande d'enregistrement qu'il y aura établissement de l'arrêté préfectoral définissant les conditions d'exploitation du site.

Vous le voyez donc, la population sera associée au même titre qu'elle l'a été il y a de cela peu de temps concernant le projet de P.L.U.i. Et c'est à ce moment-là que toutes les parties prenantes seront informées.

Vous me posez la question des contrôles. Outre le fait que vous faites un procès d'intention à l'Etat en disant que l'Etat ne contrôlera pas ou peu l'exploitation de la carrière Borie, nous avons été aussi conscients de ce problème. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré dans ce projet la création d'un comité de suivi par les riverains qui auront toute possibilité d'intervenir à tout moment pendant l'exploitation des trois ans. Si ce comité de suivi constate qu'il y a des manquements par rapport aux engagements pris par l'entreprise Bronzo, il pourra agir en conséquence.

Moi j'ai bien compris une chose aussi, c'est que vous êtes pour les circuits courts mais pas chez nous. Mais oui, M. GRANDJEAN me propose de stocker les déchets inertes de la carrière Bronzo à Cassis ou à Marseille.

Ensuite, quand vous me parlez de 40 centimes la tonne, c'est le prix du marché dans ce type d'opération. Il faut savoir qu'à aujourd'hui le lieu de stockage de ces déchets inertes sur Marseille par exemple, leur coût est de 0,35 euros. La Ville d'Aubagne a obtenu 40 centimes d'euros à la tonne.

Vous me parlez aussi de la sécurité. Je vous comprends. La sécurité est un problème et je peux simplement vous dire que ce n'est pas parce qu'à aujourd'hui il n'y a eu aucun incident ou accident sur ce lieu que ça ne sera pas le cas demain.

Enfin, pour répondre là plus particulièrement à Mme BOUGEAREL, oui l'ensemble des éléments pratiques qui concernent l'exploitation elle-même de la carrière vous seront donnés dans le cadre de cette demande d'autorisation qui va être faite à l'Etat et qui précisera à la fin de cette demande l'ensemble des conditions d'exploitation du site.

A aujourd'hui, ce que nous indique la Société Bronzo, c'est que les horaires seront de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, et que pendant les mois d'été, c'est-à-dire du 15 Juin au 15 Septembre, la carrière ne sera pas exploitée.

**M. le Maire :** Merci M. ROUSSET. Mme FARDOUX, vous souhaitiez intervenir à nouveau, M. GRANDJEAN !

**M. FARDOUX :** Oui, il y a des réponses qui nous sont données, on a le droit de les commenter.

Sur le fait que la consultation n'est pas finie, qu'elle va se poursuivre, moi je ne suis pas sûre, j'ai l'impression que, là où on va nous demander de formuler des observations, là où l'Etat va venir regarder, c'est pour savoir si c'est légal. Ce n'est pas pour savoir si c'est bien. La question de savoir si c'est bien pour la Ville, c'est aujourd'hui qu'elle se pose. Ça n'est pas dans la consultation ultérieure. Ensuite, vous nous dites que 40 centimes la tonne, c'est le prix du marché. On ne sait pas. Vous nous dites qu'ailleurs ça a été donné, ok, d'accord, mais il n'y avait qu'une seule façon de le savoir, c'est de faire un appel d'offres. Vous n'en aviez pas l'obligation, soit, vous en aviez la possibilité. On ne sait pas !

Quant à la question de la sécurité, il me semble que, depuis un certain temps, la demande est très bien faite de dire : refaites le grillage. Arrêtons de parler de risques qui n'existent pas, parlons des risques qui existent. Oui, il y a un grillage qu'il faut refaire, ce n'est pas une affaire.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** D'abord vous dire que c'est compliqué de commencer à entendre les réponses par votre interpellation M. le Maire du public, c'est ça la démocratie. Vous pouvez difficilement, ce soir et à l'occasion de cette délibération, donner des leçons de démocratie aux concitoyens qui se sont déplacés pour écouter nos débats.

Ainsi, en matière de démocratie, vous considérez que le C.I.Q. agit sous la pression. Mon avis est que vous avez précipité son vote alors qu'il n'avait que la version de Bronzo, donc la vôtre puisque vous avez décidé que Bronzo parlait pour vous. Une fois que les membres du C.I.Q. se sont renseignés et ont eu la version et la controverse, ils ont pris une autre position. Et si vous preniez le temps de discuter avec eux, je pense que vous seriez surpris de voir à quel point le non à ce projet est au sein du C.I.Q. très très largement majoritaire pour ne pas dire quasi unanime.

L'étude d'impact, il faut donc attendre que Bronzo dépose le dossier à la Préfecture ? Mais, moi, c'est ce soir que je délibère, c'est ce soir qu'en tant que représentant des citoyens qui ont voté aux élections municipales, je parle, je prends position et j'ai besoin de l'étude d'impact pour le faire. Et ceci d'autant qu'il y a un certain nombre de questions qui restent en suspens et j'en ai posé une sur le montant. Les 40 centimes de tonne posent question. Le pré-stockage par Bronzo des déchets d'un établissement de santé qu'il est en train de démolir à Marseille, ce pré-stockage sur le Camp de Carpiagne en ce moment, pose question. On sait que les déchets des établissements de santé ne sont pas forcément toujours si inertes que cela. Et pourquoi sont-ils d'ores et déjà pré-stockés sur le Camp de Carpiagne ? Je pose toutes ces questions-là ici ce soir et j'ai besoin de réponses pour délibérer et pour pouvoir voter même si mon avis, vous l'aurez compris, est déjà bien fait. Et M. ROUSSET, vous avez écrit des réponses anticipées, j'avais anticipé les réponses que vous feriez. Je ne peux pas vous le reprocher. Mais les écologistes sont bel et bien pour l'enfouissement, en tous cas le traitement des déchets du territoire sur le territoire. Contrairement à la position de la droite aubagnaise quand il s'agissait d'envisager une usine de tri méthanisation-compostage dans le site de l'Escargot ! A l'époque, vous étiez contre. Pourtant, ça empêcherait que nos déchets s'en aillent de l'autre côté du département, aujourd'hui tous les jours, par bennes nombreuses.

Vous ne pouvez donc pas vous faire aujourd'hui l'avocat du traitement de déchets sur le territoire, et je vous le redis, des solutions sur le territoire existent, à Cassis chez le concurrent Lafarge qui d'ailleurs peut-être donnerait davantage, on ne sait pas puisqu'il n'y a pas eu d'appel à concurrence. Mais, de toute façon, chez Bronzo lui-même, au sein de la carrière de l'Escargot qui aurait tant besoin d'être renaturalisée, comme vous dites, il suffit de monter sur les collines du Garlaban et de regarder combien cette carrière abîme le paysage.

**M. le Maire :** M. ROUSSET, vous voulez apporter quelques précisions, allez-y !

**M. ROUSSET :** M. GRANDJEAN, c'est faire quand même peu de cas des membres du C.I.Q. de

la Pérussonne de dire que, quand on leur a présenté ce projet, ils n'y avaient rien compris parce qu'ils auraient pu faire, mais oui vous dites ça, vous dites que c'est parce qu'ils ne connaissaient pas les impacts mais on a rien caché, dès le début, le projet est resté à l'identique. Quand je dis que c'est sous la pression, je maintiens que c'est sous la pression qu'ils ont changé d'avis. Mais, au départ, on ne leur a pas donné de date, on leur a dit : prenez tout le temps nécessaire, consulter tous les éléments. Et après, revenez vers nous pour nous donner une réponse. La réponse a été positive : nous sommes d'accords pour que vous renaturiez le site, c'est-à-dire que quand nous leur avons proposé parce que ça fait partie des éléments dont votre parti est porteur, quand nous leur avons proposé de faire un parc, ils nous ont indiqué qu'ils ne le souhaitaient pas à cause des nuisances que ce parc pourrait apporter aux riverains.

La solution, et on a écouté ce qu'ils nous ont dit, qui a recueilli le vote positif du C.I.Q., c'est de refaire la colline à l'identique, c'est-à-dire de retrouver le site. Et je vous confirme qu'effectivement c'est à travers l'enquête de la Préfecture que l'étude d'impacts aura lieu et répondra à l'ensemble de vos questions.

*Une personne dans le public interrompt le débat.*

**M. le Maire :** Madame, non Madame, vous êtes en Conseil Municipal, prenez place Madame, le débat n'est pas terminé. Je vous demande de reprendre place.

Madame, nous ne sommes pas dans une réunion publique. Merci d'être intervenue. Vous pouvez vous asseoir.

Il me revient de conclure ce débat. Je le vais le faire de manière politique.

M. GRANDJEAN, vous avez dit que vous interveniez au nom de Europe Ecologie Les Verts. Et c'est aussi au nom d'Europe Ecologie Les Verts que vous avez, sur les réseaux sociaux, indiqué que vous étiez opposé à ce projet car ce sont des milliers et des milliers de camions qui vont traverser le quartier de la Pérussonne et qui passeront au ras des habitations. Cela va avoir pour effet d'élargir des voies, de créer de la pollution sonore et de la pollution de l'air pour rien. C'est faux M. GRANDJEAN. C'est vous Europe Ecologie Les Verts qui avez écrit ça. Vous avez indiqué M. GRANDJEAN, au nom de Europe Ecologie Les Verts : c'est de la brique, du béton, du déchet inerte, du verre, mais c'est aussi des matières qui sont peu ou pas contrôlées, il y a du plastique sur les chantiers, il y a de l'amiante. Voilà ce que vous avez déclaré M. GRANDJEAN et vous allez aussi régulièrement déclarer : on vient stocker ça comme des déchets incontrôlés. Quand vous me parlez de démocratie M. GRANDJEAN, quand vous parlez de démocratie, encore faut-il ne pas raconter des sornettes, des mensonges dans les propos qui sont les vôtres.

Alors, je comprends que ce projet suscite à la fois des réactions, des inquiétudes, des questions. Elles sont légitimes, c'est normal. Et il faut que chacun puisse s'exprimer. Ça a été le cas au C.I.Q. deux fois. Ça a été le cas pour vous aussi, le collectif, je vous ai reçu, je vous ai entendu. Vous nous avez fait un certain nombre de remarques qui sont intégrées dans la convention, notamment j'ai en tête les fameux « trois ans renouvelables », que nous avons supprimé et puis il y a encore deux, trois éléments que nous avons également rectifiés. C'est ça aussi l'écoute que nous avons et nous sommes complètement dans la démocratie.

Je comprends l'inquiétude. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi vous

.../...

n'acceptez pas cette démarche qui consiste à renaturer une carrière. Et si vous pensez Mesdames et Messieurs que les services de l'Etat vont laisser faire comme je l'entends trop souvent, ou comme je le lis malheureusement, que les services de l'Etat vont laisser faire tout et n'importe quoi, il ne faut pas venir me dire après, comme vient de le faire M. GRANDJEAN, que les services de l'Etat sont fantastiques parce qu'ils ont retoqué le P.L.U.i. Il faut savoir si les services de l'Etat sont compétents ou pas M. GRANDJEAN mais on ne peut pas jouer sur les deux tableaux en même temps.

Je comprends encore une fois l'inquiétude des riverains mais je n'accepterai pas, ici comme ailleurs, la manipulation qui malheureusement est faite par certains. Non, je ne l'accepterai pas. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Et nous allons mettre aux voix cette délibération.

**M. GRANDJEAN** : M. le Maire, nous demandons une suspension de séance s'il vous plait !

**M. le Maire** : Accordée M. GRANDJEAN !

*Une suspension de séance est alors accordée.*

**M. le Maire** : Nous allons donc reprendre le Conseil Municipal et je vais mettre aux voix cette délibération.

Mme FARDOUX, sur une justification de vote.

**Mme FARDOUX** : Juste pour vous dire que, compte tenu du déroulement de la séance, il nous paraît totalement inconcevable de participer à ce vote. Nous allons donc ressortir.

**M. le Maire** : Je vous en prie.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET refusent de participer au vote et, pour ce faire, quittent la séance au moment du vote.

Merci Mesdames et Messieurs.

Mesdames et Messieurs les élus, si vous voulez bien regagner les bancs.

Mesdames et Messieurs les élus, si vous voulez bien reprendre vos places.

Nous passons donc à la délibération n° 08.

Messieurs, s'il vous plaît, si vous voulez bien regagner vos places.

Nous passons à la délibération suivante, c'est la délibération n° 08 qui concerne donc toujours l'Aménagement du Territoire. C'est l'approbation d'une Convention d'Anticipation Foncière qui va être sur les Gargues qui va être rapportée par M. LEVISSE.

Vous avez la parole M. LEVISSE !

**08-151122 et 09-151122 - Sur les rapports de Monsieur André LEVISSE, Adjoint au Maire -**

- **Approbation de la Convention d'Anticipation Foncière sur le site des Gargues - Vaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune d'Aubagne et l'E.P.F. P.A.C.A.**
- **Approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention d'Intervention foncière en développement économique en phase impulsion-réalisation conclue entre l'E.P.F. P.A.C.A., la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

M. le Maire, je vais présenter les délibérations 8 et 9 en une seule passe.

Ces deux délibérations concernent l'Etablissement Public Foncier Régional qui nous permet, je vous le rappelle, de finalement sécuriser l'utilisation du foncier économique. Ça nous permet d'acheter les terrains de façon à maîtriser le type d'entreprises et d'activités qui s'y implantent. On a déjà largement utilisé cet établissement public foncier.

Les deux délibérations d'aujourd'hui visent à étendre le périmètre d'intervention en signant des conventions. L'une est sur le périmètre dit Gargues-Vaux qui inclut le terrain des Gargues, une partie dudit Camp de Sarlier et puis la zone industrielle commerciale des Vaux. C'est la première. Ça permettra l'intervention de l'établissement public foncier sur ce périmètre là.

L'autre, c'est sur le périmètre dit des Lignièrès qui est un périmètre d'environ 3 hectares qui est aujourd'hui occupé par la D.D.T.M. et sur lesquels on a des visées d'enseignement supérieur et on voudrait là encore se faire aider par l'établissement public foncier régional.

Ces projets de délibération ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** M. le Maire, M. LEVISSE,

Il nous est difficile de nous prononcer sur cette délibération car il nous manque quelques précisions. Pouvez-vous nous les apporter ?

Est-ce que, sur ce site, se construiront des immeubles d'habitation, des commerces ? Ou que prévoyez-vous pour la protection des terres agricoles concernées ?

Je vous remercie.

**M. le Maire : M. SALONE !**

**M. SALONE :** On parle des Gargues M. le Maire. C'est une nouvelle convention d'anticipation foncière que vous proposez de valider et, là, je me félicite, c'est un établissement public qui existe grâce au Conseil Régional qui était géré par la Gauche à l'époque. Il y a longtemps, oui, mais c'était nous.

Ceci étant, la répétition de la convention de partenariat avec l'E.P.F. interroge. Ce n'est pas rejeté par principe, ce qui compte, c'est la nature et la transparence et le périmètre du projet. Franchement, une nouvelle fois, vous demandez de voter un blanc-seing sur un projet dont les Aubagnais ne savent rien, où des contentieux anciens sont engagés, où la pertinence même d'une opérationnalité peut se poser.

Sur la nature du projet, nous savons tous que le site des Gargues est une zone à enjeux. Ce qui compte, c'est son avenir. Vous écrivez dans le projet de délibération : il s'agit d'offrir de nouveaux espaces de développement économique et d'implantation d'entreprises et d'y accueillir un nouvel équipement. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le descriptif du projet est sommaire. En commission, vous avez dit que vous allez privilégier des entreprises avec beaucoup de personnels, c'est flou et quand c'est flou, vous connaissez l'adage.

Je disais là une nouvelle consommation d'espaces pour implanter des entreprises. Oui, mais la pertinence même du projet questionne. Jusqu'où allons-nous ? Jusqu'à quand ? A avaler des hectares et à développer à tout prix.

La priorité du développement économique doit aller au confortement et à la densification, à la refonte urbaine des zones naturelles. Où en est l'étude de requalification de ces zones qui est lancée désormais depuis fort longtemps par la Métropole ? L'essor économique ne peut pas se contenter de réfléchir à partir de notre territoire. C'est une échelle globale sur laquelle il faut agir. Où en est, par exemple, le grand projet de la Vallée de l'Huveaune ? Où est la reconquête industrielle de Marseille ? Aspect fortement oublié dans le cadre du P.L.U. du secteur métropolitain Marseille-Provence.

C'est ce débat là qu'il faudrait avoir M. le Maire. Il faut absolument aménager le secteur des Gargues dans une vision désormais vieillotte, je dirais, et l'aménagement du territoire. Je ne parle même pas des questions de circulation et de transport. Vous voyez les embouteillages qu'il y a en ce moment.

Alors, bien sûr, vous allez dire que l'ancienne municipalité avait prévu d'urbaniser ce secteur et vous avez raison, mais ça il y a longtemps aussi. Et, en 20 ans, bien des choses se sont passées autour de ces enjeux climatiques, des protections des sols, de lutte contre l'imperméabilisation, la réflexion sur moins de consommations d'espaces.

Cela doit être désormais au cœur de nos réflexions et cela oblige à changer nos logiciels de pensée.

Ça serait un vieux discours et ringard, épargnez-nous cela ! S'interroger, s'inquiéter et s'opposer au bétonnage à tout prix est contraire de la porte d'entrée et de la réflexion sur le fond qui doit être le développement économique aujourd'hui avec les dégradations environnementales et aussi la mutation forte de ces appareils.

Merci M. le Maire.

Pour la 9, c'est les Lignières.

Vous proposez d'intégrer sur le site 3 hectares appartenant à l'Etat une convention d'intervention foncière avec l'E.P.F.

La méthode, comme d'habitude, le Conseil Municipal est le lieu de la découverte de vos projets d'urbanisme alors que les délibérations devraient être l'aboutissement d'une démarche et la présentation publique des projets.

Les Aubagnais apprennent donc ce soir que vous allez réaliser sur ce site un équipement d'enseignement supérieur et une résidence d'étudiants. Dommage de l'apprendre ainsi alors que vient de se terminer le P.L.U., l'enquête publique. Et, dans cette enquête publique, aucune référence n'y est faite. C'est dommage ! De quel enseignement supérieur est-il question ? Le minimum serait d'en dire un peu plus et d'être un peu plus précis.

Aujourd'hui à Aubagne, concernant l'enseignement supérieur, il existe l'institut de formation des soins infirmiers et le SATIS qui, tous les deux, existaient avant votre élection, auxquels il faut rajouter quelques étudiants en licence S.T.A.P.S.

J'en profite pour informer vos élus que, sans doute, ils ne savent pas, que, pour le SATIS, sans bruit, vous avez décidé de ne pas verser de subvention cette année. Une subvention versée depuis 25 ans pour une vague promesse de demander au Conseil Départemental d'en verser une l'année prochaine !

Mais revenons à la délibération, ne nous étonnons pas de cette option tant qu'elle va à l'inverse de ce qui est aujourd'hui dans la ligne stratégique de l'Université d'Aix-Marseille. Là, on n'est plus à l'éclatement des pôles universitaires avec l'essaimage territorial. Cette vision est vieille de plus de 20 ans M. le Maire.

Tout cela me laisse à penser que cet équipement virtuel n'est qu'un mirage et qu'il se dissipera vite alors qu'il serait justifié de transformer tout cela en zone d'habitations. Ce que vous commencez à faire en ouvrant un peu plus à Aubagne sur la financiarisation du logement avec votre proposition de construire une résidence étudiante sans doute sur le même modèle que celle qui voit le jour au Square Barbusse.

Nous ne manquerons pas dans les prochains jours de rappeler aux services de l'Etat, M. le Préfet, que le site des Lignières correspond totalement à des préoccupations.

Nous voterons contre.

**M. le Maire :** Mme BENASSAYA-NIVET !

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je vous remercie de me redonner la parole.

En fait, dans ce contexte bien compliqué, j'ai oublié quelque chose qui est vraiment, vraiment important...

**A 19 heures 56, pendant l'intervention de Mme BENASSAYA-NIVET sur les délibérations n° 08-151122 et n° 09-151122, l'alarme incendie est déclenchée. Un message est alors diffusé :**

**« Votre attention, s'il vous plaît, nous vous demandons de quitter les lieux par les sorties les plus proches. Votre attention s'il vous plaît !**

**M. le Maire :** Eh bien, nous obéissons à la sirène Mesdames et Messieurs. Laissez vos affaires, nous reviendrons certainement.

Les élus et le public quittent la salle.

Au bout de 20 minutes, les élus regagnent enfin leur place.

La séance reprend à 20 heures 20.

**M. le Maire :** Mes Chers Collègues, on va reprendre la séance. Mme BENASSAYA-NIVET, vous voulez reprendre, je vous en prie, reprenez !

Nous sommes sur la délibération n° 08, je le rappelle pour tout le monde. Il y a eu donc intervention de M. SALONE et Mme BENASSAYA-NIVET, vous souhaitiez également intervenir.

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Oui. Je vous remercie.

Une petite parenthèse. Contrairement à ce que certains ont dit dans le couloir, nous ne sommes pour rien dans le déclenchement de l'alarme. C'est dit !

Je voulais, et vraiment je m'en veux énormément, vous demander si le projet du nouvel hôpital est concerné dans ce site là. Voilà.

**M. le Maire :** Il n'y a plus de question ? M. LEVISSE, si vous pouvez un peu essayer de répondre !

**M. LEVISSE :** Déjà, je crois qu'il y a une incompréhension. C'est qu'à chaque fois, vous prononcez le mot projet. Et c'est vrai qu'on n'a pas de projet. Pourquoi ? Je vais prendre l'exemple des entreprises. Une entreprise, quand on dit « on aimerait bien que telle ou telle entreprise vienne », on a des contacts, M. le Maire, moi-même, les services. Et là, la première chose que l'entreprise vous dit, c'est : est-ce que vous avez des terrains ? Parce qu'ils sont assez concrets, ils ont besoin de réponses. C'est d'ailleurs pareil pour l'enseignement supérieur. On dit : « oui, pourquoi pas, on pourrait réfléchir mais est-ce que vous avez quelque chose à nous proposer ? » Et si on n'a pas de terrain, on a tout simplement rien à proposer. Donc, avant d'avoir un projet, il faut avoir fait de la réserve foncière, il faut avoir dédié les choses. Alors, on le fait par deux voies. Un, c'est la voie générale du P.L.U.i. qui répond à une partie des questions qui est : « qu'est-ce que vous allez faire sur ces zones ? Sur la zone des Gargues, c'est une zone d'activités, on sait qu'on ne fera pas de « commercial », et donc aujourd'hui, c'est dans le P.L.U.i., je pense que c'est un mixte activités/habitat, si je me souviens bien, et établissements publics, les trois. Ça, c'est au P.L.U.

Et derrière, sur la zone des Lignières, effectivement, c'est un domaine où, aujourd'hui, il est exclusivement « activités » et qu'on souhaite faire évoluer au P.L.U. en



activités et résidences tel que vous l'avez bien noté. Ce qui me semble parfait pour un endroit aussi proche de la gare. Mais ça, ça permet de dédier le projet de ville. Ensuite, il est important, en tant que service public, de pouvoir éviter que le privé décide d'implanter quelque chose à l'encontre de nos souhaits sur un terrain formidable pour faire une activité qu'on n'aime pas du tout et d'être bloqués. On se donne, par ce qu'on vote aujourd'hui, le moyen administratif et financier de pouvoir, nous, service public, nous, mairie, prendre des terrains et y installer des activités qui nous vont bien.

Ça ne veut pas dire qu'on le fera systématiquement, ça ne veut pas dire qu'on a aujourd'hui, en pratique, un projet en disant : sur telle parcelle, je veux mettre un tel ; c'est pour pouvoir, lorsqu'on aura des contacts, mettre des belles activités. Vous avez vu ce qu'on a fait dans le domaine des télécoms récemment. C'est parce qu'on a ces outils là qu'on pourra mettre de belles activités.

Donc, oui, ne nous demandez pas aujourd'hui le projet, on se donne le moyen aujourd'hui de vous proposer, dans un ou deux ans, de beaux projets.

Je crois que c'est l'essentiel des questions.

Quant à la question sur l'hôpital, quand on dit équipement public sur les Gargues, c'est quelque chose où on a l'intention de mettre des équipements publics. L'hôpital pourrait être une option, il y a d'autres idées d'équipements publics qui pourraient être là.

**M. le Maire :** Merci M. LEVISSE.

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Je me permets juste de dire que le nouvel hôpital, vous l'avez cité, ce serait bien que vous sachiez où il va être construit.

**M. le Maire :** M. LEVISSE vous a parfaitement répondu.

Il y a une potentialité ici comme ailleurs. On se donne toutes les possibilités pour.

**Mme BENASSAYA-NIVET :** Il y a une potentialité ! C'est précis. D'accord, merci.

**M. GRANDJEAN :** En fait, derrière notre insistance, outre le fait qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, il y a quand même une certaine impatience de savoir où pourrait s'implanter un nouvel hôpital dans notre commune, il y a la question des terres agricoles actuellement dans cette zone que le P.L.U.i. a prévu de dénaturer mais dont on sait que les avis donnés contredisent cette hypothèse au final. Et donc on veut savoir si, par exemple un projet de nouvel hôpital aux Gargues amputerait ou non la zone agricole.

**M. le Maire :** Alors, c'est l'objet du P.L.U.i. qui, quelque part, donc, a été ouvert à l'enquête publique, laquelle enquête publique a posé un certain nombre de questions sur les Gargues, comme ailleurs, et sur lequel ensuite les services de la Ville d'Aubagne vont apporter des réponses.

Vous aurez les éléments de réponse dans quelques semaines après que la procédure qui est une procédure qui est tout à fait normée puisse permettre de le faire.

Patiencez encore un peu. Mais, moi, si j'étais à votre place, je ne me ferais pas trop

de souci pour que, sur les Gargues, il y ait des zones agricoles qui soient conservées. Mais c'est donc le P.L.U.i. qui le dira. Mais, c'est le commissaire-enquêteur qui a la main aujourd'hui.

Je mets donc aux voix ces deux délibérations.

Je commence par la délibération n° 08.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **08-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET et Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

Délibération n° 09 puisque M. LEVISSE les a rapportées toutes les deux ensembles.

Même vote ? Même vote !

La délibération n° **09-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET et Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

Nous passons à une autre commission. C'est la Commission Finances pour laquelle nous allons laisser la parole à Mme MENET pour plusieurs délibérations.

**Mme MENET** : M. le Maire, merci, nous allons parler un peu chiffres pour détendre l'atmosphère.

## **COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »**

---

### **10-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P.C.P.) Budget principal 2022.**

Nous avons modifié certaines Autorisations de Programme pour un montant de 5.000,11 euros.

Je peux vous dire sur quelles dépenses cela a été modifié. Nous avons la rénovation et l'aménagement du patrimoine, la modernisation de l'aménagement durable de l'espace public. Nous avons aussi modifié l'A.P. sur la rénovation énergétique, les acquisitions foncières, la gestion du parc véhicules et moyens techniques des services et enfin les équipements nouveaux. Voilà sur quoi ont porté ces modifications.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**11-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Décision Modificative n° 3 Exercice 2022 : reprises de provision.**

Lors du Conseil du 27 Septembre 2021, nous avons voté la constitution d'une provision de 92.559 euros. Au cours de l'exercice 2022, nous avons voté le passage de 36.920,27 euros au titre d'admission en non-valeur et 13.076 euros au titre de créances éteintes.

Aujourd'hui, cette délibération propose d'approuver la reprise de provision pour le montant total de ces deux écritures, soit 49.996,27 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**12-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2022.**

Nous avons bien corrigé des écritures avec un montant de 1.182.002,00 euros en fonctionnement, un montant de 2.653.360,04 euros en investissement. Et vous avez le détail de la Décision Modificative avec tous ces ajustements par chapitre.

Nous avons principalement bien sûr ajusté le chapitre 011 en fonction de la prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie. Et puis vous avez le détail de tous les chapitres que nous avons modifiés.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

**13-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023.**

C'est la plus longue, c'est celle qui va porter sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour le budget 2023.

Nous entrons, comme chaque année, à la même période, dans une séquence budgétaire qui se déroulera sur quelques mois, tout d'abord ce soir avec la présentation des orientations budgétaires pour 2023, ensuite le vote du budget 2023 qui sera présenté à l'Assemblée délibérante en décembre. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre prochain, ce sera la présentation du Compte Administratif 2022 pour clôturer cet exercice et bien sur le Budget Supplémentaire et la ou les décisions modificatives pour permettre les réajustements du budget 2023 en cours d'année.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 que vous avez reçu dans les documents du Conseil est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances 2023, en cours de vote par l'article 49.3 à l'Assemblée Nationale. Il s'inscrit dans le cadre des projets que nous avons planifiés dans un plan pluriannuel d'investissements 2022-2025.

Il fera ce soir l'objet d'un débat.

La crise sanitaire semble derrière nous mais malheureusement d'autres événements majeurs tels que la guerre en Ukraine, la crise énergétique et l'inflation nous obligent de nouveau à redoubler de prudence dans nos projections financières.

Tout d'abord, quelques repères sur le contexte mondial et la zone euro.

Selon les analystes, après le fort rebond de 2021 à + 6,1 %, l'activité mondiale ralentirait en 2022 et, en 2023, elle descendrait à + 3,1 %.

L'activité en zone euro progresserait encore nettement en 2022, avec toutefois des différences importantes entre les pays, mais ralentirait ensuite en 2023.

La croissance française serait de + 2,7 % en 2022, puis + 1 % en 2023 et l'activité dépasserait ainsi de 2 points son niveau d'avant crise en 2023.

La guerre en Ukraine et ses conséquences ont assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un fort rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude. Face à ces chocs, l'économie française a montré sa capacité de résilience. La croissance a été soutenue par le retour des touristes internationaux, le rebond de la consommation et l'investissement des entreprises toujours dynamique.

L'inflation de l'indice des prix à la consommation s'établirait en 2022 entre 6 et 7 % en moyenne annuelle alors qu'il était de 1,6 % en 2021. Cette inflation resterait élevée, proche des 6 % en glissement annuel, jusqu'à la fin de l'année 2022 mais on nous dit qu'elle resterait inférieure aux niveaux atteints chez nos principaux partenaires.

Pour 2023, la croissance resterait faible mais positive à 1 %. L'inflation diminuerait et pourrait s'établir aux alentours de 4,2 %.

L'activité en France serait freinée par la hausse des taux d'intérêt et les prix de l'énergie.

Le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance de 1 % et d'une évolution des prix hors tabac de 4,30 %.

L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition 2023 suivra l'indice des prix à la consommation, c'est la revalorisation selon la formule habituelle.

L'évolution de la Dotation Générale de Fonctionnement en 2023 est prévue à + 1,2 %. L'évolution des prix hors tabac pour 2023 étant estimé à 4,3 %, le montant de cette D.G.F. poursuit sa dégradation, c'est-à-dire que les dotations de l'Etat ne seront pas réévaluées en fonction du taux de l'inflation, alors que les dépenses des collectivités vont augmenter, c'est l'effet ciseaux, comme on en a déjà parlé, une baisse des recettes par rapport à une hausse des dépenses, c'est ce qui se traduit pour un ménage par une baisse de pouvoir d'achat et pour les collectivités bien sûr aussi.

La Dotation Globale de Fonctionnement sera abondée de 320 millions d'euros mais à ce jour nous ne connaissons pas encore les critères d'attribution et de répartition de ces montants envers les communes.

C'est pour cela qu'au niveau local, nous sommes bien sûr plus que jamais pleinement mobilisés face à ces nouveaux défis.

Dans la continuité de nos engagements, nous poursuivrons notre fil rouge, le même bien sûr depuis 2014 à savoir :

- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux ;
- Poursuivre le désendettement ;
- Et maintenir un niveau d'investissement le plus dynamique possible mais réaliste au regard du contexte, au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais.

Comme les années précédentes, le partenariat avec les institutions et collectivités sera poursuivi.

Avec la Métropole, tout d'abord, dans le cadre de la loi 3 DS, nous travaillons actuellement comme les 91 autres communes sur la possibilité de nouveaux transferts de compétence.

Le Conseil Départemental qui va accompagner certains de nos projets avec la mise en œuvre du nouveau C.D.D.A. signé en septembre 2022 pour un montant de près de 13 millions d'euros sur un montant subventionnable de 21.663.000 euros.

La Région qui propose des dispositifs aux communes pour soutenir certains projets.

En fonction de ces éléments, le budget 2023 sera construit avec beaucoup de prudence.

Pour la section de fonctionnement, les prévisions de recettes et de dépenses ont été calculées en fonction des éléments connus à date.

Le Projet de Loi de Finances 2023 est en cours d'examen au Parlement, il convient d'estimer avec prudence ces recettes pour 2023, Il en est de même pour les dépenses qui continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux mais qui devraient toutefois être en légère hausse par rapport au Budget 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et notamment de la hausse des prix de l'électricité.

Sur ce budget 2023, tout d'abord les recettes :

Un petit rappel sur la suppression de la Taxe d'Habitation. Le processus étalé sur 3 ans a démarré en 2021. En 2023, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. Les collectivités locales sont compensées de la perte du produit de cette Taxe d'Habitation. Depuis 2021, elles perçoivent la part de taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les Départements.

Concernant les bases fiscales, comme vous le savez, elles sont réévaluées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée, nous connaissons d'ici peu le taux validé par le gouvernement.

Au niveau de la part communale de la taxe foncière, conformément à nos engagements, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2023, ils resteront à l'identique de 2013, c'est-à-dire 49,13 % en Taxes Foncières et 50,65 % en Taxes Foncières sur le Non Bâti.

Il est important de souligner que, dans un contexte contraint, et malgré les difficultés que nous connaissons depuis 2014, contrairement à certaines communes qui nous entourent, nous ne voulons pas augmenter la pression fiscale.

Le choix est assumé et ce n'est pas la facilité qui nous a guidés, mais nous résistons au principe d'augmentation des taux en maintenant une gestion rigoureuse et responsable, sans démagogie, mais qui puisse répondre aux attentes des Aubagnaises et des Aubagnais.

Concernant la fiscalité indirecte et les dotations que nous recevons de l'Etat, nous restons très prudents pour 2023 en reconduisant à l'identique les montants de 2022. Un bémol pour le F.P.I.C. qui fera l'objet d'une réforme en 2023, le montant que nous recevrons devrait malheureusement être inférieur à celui de 2022.

Pour finir, les produits des services sont estimés à 4,2 millions d'euros en légère hausse par rapport à la moyenne de ces dernières années suite à la revalorisation des recettes tarifaires de 5 %.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles seront bien sûr évaluées avec la même prudence.

La maîtrise des charges de fonctionnement sera poursuivie en 2023. Toutefois, le montant de ces dépenses, comme je l'ai précédemment dit, sera en légère hausse par rapport à 2022, afin de tenir compte des effets de l'inflation.

S'agissant des charges de personnel, les mesures prises aboutiront à une stabilité de la masse salariale en 2023 par rapport à l'atterrissage budgétaire de 2022. Sachant que 2023 devra intégrer toutefois l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. C'est une mesure gouvernementale du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, certes légitime mais toujours pas compensée par l'Etat.

La Ville initie, depuis 2022, le développement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, fondée principalement sur une prospective des départs en retraite, associée à un plan de recrutement et en tenant compte, dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre.

La volonté politique qui consiste à maîtriser et contrôler la masse salariale sera poursuivie et les indicateurs de pilotage seront méthodiquement étudiés.

Les dépenses de personnel inscrites au Budget Primitif 2023, tenant compte de la maîtrise des principales composantes de la masse salariale, seront similaires à celles inscrites au Budget Primitif 2022, c'est-à-dire que nous ne prévoyons pas d'augmentation.

Les charges de gestion courante devraient se maintenir à un niveau sensiblement équivalent à 2022 de même que le volume global des subventions versées aux associations qui, on le verra, peut-être pourrait s'avérer légèrement en baisse par rapport à celui voté en 2022 suites aux contraintes réglementaires d'attributions.

En 2023, les charges financières seront toujours très élevées, elles s'élèveront donc à 7,5 millions d'euros et représentent toujours un frein à nos marges de manœuvre.

Passons maintenant à la section d'investissement.

Les prévisions en recettes et en dépenses s'appuient sur le Plan Pluriannuel d'Investissement que nous avons défini pour la période 2022-2025 et le nouveau C.D.D.A., le Contrat avec le Département.

Tout d'abord au niveau des recettes, nous aurons bien sûr le Fonds de Compensation de la T.V.A. Nous l'avons évalué à 900.000 euros, le produit de la taxe d'aménagement qui est évalué à 300.000 euros et des co-financements des partenaires de la Ville devraient s'élever à plus de 5 millions d'euros dont 2,7 millions correspondent à la part 2023 du C.D.D.A.

Nous envisageons un emprunt d'équilibre à 5,5 millions d'euros.

Un focus sur la dette : l'encours de dette historique devrait atteindre à la fin 2022 un montant de 126 millions d'euros.

La communication financière à destination des établissements de crédits nous permet de diversifier le partenariat bancaire et ainsi améliorer les conditions de financements.

La Caisse d'Epargne ressort comme notre principal partenaire. Mais nous travaillons depuis quatre ans sur la communication financière à destination des établissements prêteurs. Cette stratégie porte ses fruits avec l'entrée de nouveaux établissements financiers depuis 2017.

Donc, au niveau des dépenses d'investissement, nous mobiliserons un montant de 21,6 millions d'euros.

Le remboursement en capital de la dette s'élèvera à 9,6 millions d'euros.

Je vous rappelle que le remboursement du capital de la dette ne doit pas être financé par l'emprunt, contrairement à ce qui passe avec les finances de l'Etat, ce qui veut dire que ces 9,6 millions d'euros sont financés par de l'autofinancement et des ressources propres de la Collectivité.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement démarré en 2022 se poursuit.

Nous aurons un investissement de près de 12 millions d'euros. Je vous communique principalement les postes de répartition. Je vais essayer de ne pas faire trop long là-dessus.

Il y a bien sûr les investissements récurrents, dont 2 millions d'euros seront consacrés à la rénovation, l'aménagement et l'équipement du patrimoine existant.

Bien sûr, en priorité, les travaux seront orientés vers la sécurisation des usagers, le confort thermique et la réduction des consommations d'énergies, notamment par le développement de l'isolation et le développement du concept de bâtiments intelligents.

Dans le domaine sportif, la Ville aussi prévoit des travaux de rénovation du bassin ludique de la piscine Alain Bernard ou la poursuite des études techniques pour le démarrage des travaux et la création d'une couverture de 2 courts au Tennis Club d'Aubagne.

Nous avons aussi prévu dans cet aménagement une partie des locaux existants sur le site de Canciellieri que la Ville a décidé de mettre à la disposition de la Croix Rouge dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Des travaux seront entrepris en 2023, notamment une petite extension du bâtiment et des travaux de mise en place d'isolation et de remplacement des menuiseries.

Un deuxième item aussi, 780.000 euros seront prévus pour la modernisation et l'aménagement durable de l'Espace Public. Là, ce sont les travaux de programmation sur la voirie. Ce sont des travaux récurrents bien sûr dans un souci aussi de sécurisation des voies.

Vous avez aussi le détail de ces travaux dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Les parcs et jardins de la Commune sont aussi concernés bien sûr par ces aménagements ainsi que les aires de jeux d'enfants qui continueront de faire l'objet d'un plan d'entretien et d'amélioration.

Concernant la rénovation énergétique, c'est un investissement de 1,8 millions d'euros que nous aurons pour l'année 2023.

C'est le marché du C.R.E.M. bien sûr, dont nous avons parlé, sur une durée de 12 ans, qui a permis d'enclencher la modernisation du patrimoine d'éclairage public de la commune.

Ce programme de rénovation vise notamment à remplacer 5.630 luminaires, soit 80 % du parc de la commune et rénover 95 kms de réseau pour une parfaite continuité du parc d'éclairage.

Les investissements réalisés depuis le début de cette opération ont déjà permis à la Commune de réaliser une baisse de 48 % de la consommation énergétique de son éclairage public. Nous avions en 2017 3,9 GWh alors qu'en 2021, nous étions à 2,03. C'est une forte baisse de ces consommations énergétiques.

Les travaux réalisés en 2022 et le dispositif d'extinction partielle engagé, tout d'abord sous forme d'expérimentation à partir de l'été 2022, devraient permettre d'atteindre



une baisse d'environ 60 % de la consommation, ce qui nous permettra de mieux absorber la hausse des coûts.

640.000 euros seront affectés au programme Ville et bâtiments intelligents et numériques.

Dans ce poste-là, cela comprend, par exemple, l'ouverture d'un portail de dépôt dématérialisé des demandes de permis de construire, l'acquisition de matériels et logiciels, la poursuite des réalisations autour de l'e-administration ou le renforcement de la sécurité interne du système d'information contre les cyberattaques.

Ce programme concerne aussi le Plan Numérique Ecoles.

En parallèle du projet éducatif et de la mise en place de la démarche E.A.C. depuis la rentrée 2022, le Plan Numérique Ecoles vise à optimiser les conditions d'apprentissage des élèves dans le domaine du digital.

Il a été déployé déjà en 2022. Nous avons eu des difficultés d'approvisionnement, ce qui a repoussé un petit peu l'aboutissement de ce plan. Il se déploiera encore dans les écoles sur 2023 et les écoles seront totalement équipées en fin d'année 2023.

Nous avons aussi dans nos dépenses d'investissement 700.000 euros qui seront alloués à la protection de l'espace Public.

Cela concerne bien sûr l'investissement en matière de vidéo protection mais aussi la poursuite du programme de développement du réseau de caméras et l'entretien du matériel qui est déjà opérationnel.

Par ailleurs, l'année 2023 verra la mise en service du nouveau Centre de Supervision Urbain dans le nouvel hôtel de police municipal.

Près de 900.000 euros seront consacrés à la gestion du parc véhicules et des moyens techniques des services.

Un programme de renouvellement des véhicules est lancé.

L'achat de matériels roulants est envisagé pour les véhicules d'entretien et de nettoyage de l'espace public.

De même, l'équipement en moyens techniques de certains services est prévu.

Nous voulons passer plus sur de l'achat de matériel en investissement plutôt que de la location qui est une dépense de fonctionnement.

Pour l'année 2023, il y aura aussi bien sûr des investissements nouveaux qui s'élèveront à 2,9 millions d'euros.

Tout d'abord, c'est le démarrage attendu des travaux du Pôle Educatif des Passons pour 2,2 millions d'euros qui seront affectés à cette opération.

C'est un projet structurant pour le Quartier des Passons mais aussi c'est un nouvel environnement éducatif pour les enfants aubagnais et les enseignants.

La construction d'un Pôle Educatif en lieu et place des écoles maternelle et élémentaire des Passons et de la Maison de Quartier s'inscrit dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, du C.D.D.A., qui est signé avec le Département des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble des études techniques nécessaires au lancement de la consultation des entreprises sera poursuivi en début 2023 pour un démarrage des premiers travaux à l'été 2023, avec une durée estimée de 24 mois.

Et pour finir la petite enfance aussi, c'est un budget de 700.000 euros qui seront consacrés à l'extension de la crèche de la Garenne, cela permettra de porter la capacité d'accueil à 70 berceaux et d'accueillir des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.

Les travaux permettront de traiter les aspects techniques propres à la rénovation énergétique, l'amélioration du confort thermique et les économies d'énergie.

Enfin, des moyens financiers seront consacrés à la réalisation d'acquisitions foncières.

Le budget 2023 permettra le paiement de la seconde moitié des biens acquis auprès de la SAFER et situés à Camp de Lambert.

Et bien sûr, nous restons vigilants en fonction des opportunités potentielles qui pourront se dégager pour l'achat de locaux commerciaux afin de dynamiser l'installation de nouvelles offres commerciales.

Mes Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget avant l'examen de celui-ci.

Ainsi, un document joint définit, à partir des grandes lignes, au plan national comme au plan local, les orientations du Budget 2023.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire** : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN** : J'interviendrai rapidement et donc forcément sur un certain nombre de lacunes.

.../...

Les documents de l'Etat donnent une prévision d'inflation à 4,2 % en 2023 mais on prévoit d'augmenter les tarifs de 5 %.

Alors évidemment, d'habitude, on prend l'inflation de l'année échue pour l'appliquer à l'année suivante, mais d'habitude l'inflation est stable. Là, ce n'est pas le cas et donc il y a quelque part une augmentation des tarifs prévus par la Commune qui est supérieure à l'inflation, ça ne nous semble pas normal.

Ensuite, au niveau des recettes toujours, les recettes fiscales sont augmentées d'à peu près 10 %, un petit peu moins, alors que l'augmentation des bases de l'Etat est prévue, c'est vous qui l'écrivez, autour de 6 %, vous l'avez dit, la loi de finances n'est pas encore figée mais on pense que ça va être effectivement par là. Où est le reste ? Comment on passe de 10 % de recettes supplémentaires, alors que la base n'augmente que de 6 % ? On fait l'hypothèse qu'évidemment c'est parce qu'on bétonne, on bétonne, on bétonne, ça permet d'avoir de nouveaux contribuables et donc d'augmenter les recettes fiscales.

Au niveau des dépenses, à effectifs constants, on reprend la masse salariale prévue pour 2022, vous l'avez dit, sans vraiment l'expliquer, on a posé des questions en commission, mais en fait on n'arrive pas à avoir l'explication réelle de ce qui se passe. Comment c'est possible, alors que le point d'indice a augmenté de 3,5 %, ce qui en année pleine, devrait conduire à une augmentation de 1,4 millions d'euros, du chapitre 12, comment se fait-il qu'il est à moyens constants et à effectifs constants ? Parce que si on était à effectifs réduits, on comprendrait sans partager, mais on comprendrait le mécanisme, là ce n'est pas le cas. En fait, à y regarder de plus près, quand on voit comment cette année vous avez absorbé l'augmentation du point d'indice sur la demi-année, on le comprend dans le détail de la décision modificative du budget n° 3 que vous avez votée tout à l'heure, vous baissez le régime indemnitaire. Vous supprimez des heures supplémentaires et vous avez des agents de moins en moins motivés au travail, de moins en moins incités à travailler le mieux possible pour rendre un service public à la hauteur des attentes de la population.

Nous ne cautionnons pas ces choix. Vous équilibrez le budget sur le dos des usagers du service public en augmentant les prix. Vous l'équilibrez sur le dos des concitoyens en augmentant la masse fiscale. Vous l'augmentez sur le dos des agents en rognant sur leurs légitimes indemnités et sur leurs heures supplémentaires. C'est une drôle de façon de concevoir la gestion.

**M. le Maire :** Merci. M. LATZ, vous voulez intervenir !

**M. LATZ :** S'il vous plaît, c'est rapide. C'est juste pour compléter effectivement. Le Rapport d'Orientations Budgétaires prévoit, un peu comme chaque année, quand même une augmentation des recettes conséquentes, plus 5 millions d'euros. Si on regarde en autofinancement pur, net, on est à plus de 2 millions d'euros. Vous allez dire que c'est une bonne nouvelle. Et vous avez parlé du choc de l'inflation. C'est un vrai choc pour les collectivités. Il faut aussi penser que c'est un vrai choc pour la population et évidemment c'est en plus un choc par définition injuste. Ce sont les populations les plus fragiles qui le subissent de plein fouet, ne serait-ce que par la T.V.A. puisque tout le monde paie la même chose et ce sont les populations les plus fragiles qui vont le subir.

Moi je regrette que, dans cette orientation, on reprend les grandes lignes

directrices de votre projet depuis 3 ans sans prendre en compte ce choc majeur qui va arriver pour ces populations là.

J'ai noté des petits aménagements, ce sont des détails, ça coûte pas très cher mais l'aménagement par exemple des parcs pour enfants, c'est dans ces moments de choc où des populations ne vont pas pouvoir partir, sortir d'Aubagne. Les projets que vous avez aussi sur la culture, on en parlera tout à l'heure au niveau de la petite enfance, sont les bienvenus. Ce sont des choses qui, entre guillemets, ne coûtent pas très chers, mais qui sont prioritaires. A côté de ça, il y a un sujet énorme sur la gratuité, ce n'est pas le sujet en question, mais il y a un vrai un sujet politique de défendre la gratuité par rapport à ce choc de l'inflation. Et il y a des sujets sur la petite enfance, au niveau notamment de l'alimentation, où on aurait pu, mais je pense qu'on en reparlera tout à l'heure, profiter de cette amélioration d'assiette fiscale, j'entends que les taux n'ont pas changé, mais il y a quand même une amélioration de l'assiette fiscale pour montrer qu'on fait commun et qu'on fait preuve de solidarité.

Je regrette qu'il n'y ait pas ces éléments là et nous voterons contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'autres interventions ? M. ROUSSET, vous vouliez intervenir me semble-t-il ! M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Je voulais intervenir M. le Maire pour le 012 mais je l'ai déjà expliqué à M. GRANDJEAN les années précédentes.

C'est vrai que la pyramide des âges est une pyramide un petit peu inversée. A aujourd'hui, on a un taux de départ à la retraite qui est de l'ordre de 20 à 30 personnes selon les années. Il faut savoir quand même qu'en fin de parcours d'un fonctionnaire, son salaire moyen tourne, en moyenne, à 60 KE chargés et qu'on le remplace souvent par un fonctionnaire dont le salaire moyen chargé va tourner autour de 40 KE.

Ce n'est pas tout le temps le cas. Mais disons, que du coup on a 30 KE par individu, même s'il est remplacé 1 pour 1 X 20 à 30 départs, ça nous fait chaque année quelque chose qui tourne autour de 600 à 700.000 euros de baisse de la masse salariale à services rendus équivalents, même si c'est vrai qu'on recrute plutôt des débutants et que ce sont des personnes plus expérimentées qui partent à la retraite.

C'est une des explications.

Après, l'autre explication aussi, c'est qu'on s'est posé un certain nombre de questions quant à la réorganisation de services qui nous conduisent soit à ne pas renouveler systématiquement chaque départ, soit à redéployer au profit d'autres services. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la Maison France Services qui est gérée par la Ville met à disposition des Aubagnais 4 personnes supplémentaires qu'on a compensé par ailleurs en mutualisant un certain nombre de fonctions, en particulier dans le domaine administratif. Voilà ce que je pouvais dire sur la masse salariale.

**M. le Maire :** Mme MENET !

**Mme MENET :** M. le Maire, je vais répondre sur l'inflation. L'inflation, comme je vous l'ai expliqué, on la subit nous aussi au niveau de la Collectivité parce que les dotations de l'Etat ne

.../...

sont pas calées sur l'inflation en elle-même.

Bien sûr, il y aura pour nous une perte de pouvoir d'achat comme pour les administrés, comme pour chacun d'entre nous et malheureusement on a quand même des dépenses que nous devons assumer. Il faut donc bien équilibrer le budget, puisque je vous le rappelle que, contrairement à l'Etat, les collectivités doivent voter des budgets équilibrés. Il faut bien que nos recettes égalent nos dépenses pour que nous puissions voter un budget.

M. GRANDJEAN, on ne fait rien sur le dos de personne, ni sur le dos des citoyens, ni sur le dos des agents. Je ne vois pas, cette expression ne me convient pas du tout. On n'est pas là pour être sur le dos des uns ou des autres. Ce que l'on fait, on gère une commune avec les difficultés que l'on rencontre depuis 2014 auxquelles on fait face avec plus ou moins de réussites, d'après ce que vous en dites. Mais je pense quand même qu'on ne s'en sort pas trop mal. Pour exemple, nous avons eu cet après-midi une réunion en Préfecture avec M. le Maire, à l'invitation du Secrétaire Général de la Préfecture. Nous avons eu notre réunion annuelle pour le réseau d'alerte. Nous étions, avec Mme la Directrice des Finances et M. le Directeur Général des Services. M. le Secrétaire Général de la Préfecture nous a dit qu'en regardant nos chiffres, il était satisfait parce que nous avons un 012 maîtrisé. C'est un bon point pour la Collectivité, pour la Ville d'Aubagne. C'est la masse salariale qui est maîtrisée, le 012. Ça, c'est le Secrétaire Général de la Préfecture qui nous l'a dit. Et les 5 personnes qui étaient avec lui, parce que nous étions quand même dans une réunion où 6 personnes représentant l'Etat nous parlaient de la situation de la Ville d'Aubagne. Ces personnes-là nous ont dit : un bon point pour la maîtrise de ces charges de personnel ! Elles nous ont dit aussi que nous avons une capacité d'autofinancement nette qui est négative mais on voit qu'elle est moins négative que les années précédentes. On voit qu'il y a une amélioration. On sent les efforts. On nous a dit qu'on a une dette qui est importante. Mais là aussi, on salue les efforts de M. le Maire et de ses équipes. Voilà ce qu'on nous a dit cet après-midi en réunion en Préfecture.

C'est sûr qu'on a des difficultés et elles sont reconnues, elles sont assumées. On fait face à tout cela. Mais on a des indicateurs, on a des chiffres à suivre et ces indicateurs dont nous ont parlé les services de l'Etat, bien sûr nous les suivons, et même nous sommes très vigilants sur ces indicateurs là parce que nous souhaitons bien sûr les améliorer et c'est ce qui fait que nous avons une bonne gestion de la Commune.

On ne fait peut-être pas tout bien, mais on est sur la bonne voie, comme on vous l'a déjà dit et on prend les mesures qu'il faut et qui sont reconnues par les services de l'Etat.

Dernier point, on n'a pas de bouclier tarifaire comme pourraient l'avoir aussi les particuliers. Pour les collectivités, le tarif électricité et tout ce qui est fluide, bien sûr, est un tarif plein pot. On n'a donc ni remise ni bouclier à ce sujet.

Voilà, nous faisons face à tout cela. Peut-être que cela ne vous satisfait pas, mais il y a beaucoup de travail réalisé par tous les services et par tous les élus afin que nous puissions continuer dans cette voie qui satisfait quand même les services de l'Etat et c'est quand même important que l'on ait ce regard sur notre gestion.

**M. le Maire :** Merci Mme MENET. Je vais donc mettre aux voix, après ce débat sur les orientations budgétaires, le rapport qui vous a été proposé.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

**14-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**M57 - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.**

Je vais peut-être là exceptionnellement vous lire la délibération, je ne sais pas si c'est parce que c'est assez technique. Je ne sais pas si tout le monde l'a bien lue mais je voudrais quand même que vous ayez peut-être compris pourquoi nous allons changer cette nomenclature. Nous sommes actuellement en M14 et nous passons en M57.

Simplement c'est une instruction qui est plus récente, plus avancée en termes d'exigence comptable et plus complète.

Elle est déjà utilisée par beaucoup de collectivités et elle deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Nous avons demandé à être pilote sur la mise en place de cette nouvelle nomenclature. C'est pour cela que nous démarrerons au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

La délibération n° **14-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**M57 - Apurement du compte 1069 sur plusieurs exercices.**

Dans le cadre de la préparation du passage au référentiel comptable de l'instruction M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le compte 1069, lorsqu'il présente un solde, doit être apuré parce qu'il n'est pas reconduit dans la nouvelle nomenclature. Il s'avère que, pour la Commune, ce compte intitulé « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » présente un solde débiteur de 899.015,55 € depuis 2006. Il n'a jamais été mouvementé. Des recherches ont été faites avec le comptable public qui n'ont pas permis de retrouver ni explications ni dossiers. On peut penser que cette écriture aurait un lien avec les intérêts d'emprunt de l'époque mais le mystère reste entier puisqu'on n'a pas retrouvé de documents.

Quoiqu'il en soit, et comme pour tout le reste, on assume. Nous sommes en responsabilités et nous devons régulariser cette écriture. C'est une correction non budgétaire qui doit être passée. Ce montant sera récupéré sur le résultat cumulé d'investissement de manière échelonnée sur 9 exercices.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**M57 - Fixation des durées d'amortissement de certaines catégories d'immobilisations.****

Par cette délibération, dans le même cadre que la précédente, il est proposé d'actualiser le mode de gestion des amortissements des immobilisations, en prenant en compte le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, l'amortissement d'un bien se fera à la date d'entrée dans le patrimoine de la commune et non plus systématiquement au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année.

Cela n'est pas rétroactif et le calcul actuel des immobilisations en cours se poursuivra bien sûr jusqu'à son terme.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**Choix du régime optionnel de provisionnement budgétaire à compter de l'exercice 2023.****

Actuellement, nous enregistrons des provisions suivant le régime semi budgétaire, c'est-à-dire uniquement en section de fonctionnement et en opérations réelles. Il est proposé, à compter de l'exercice 2023, de passer sur option au régime de provision budgétaire, c'est-à-dire en opérations d'ordre. Cette comptabilisation permettra de disposer d'une ressource budgétaire affectée en priorité à la couverture du capital de la dette, voire à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**Dérogations dominicales Année 2023 : Avis du Conseil Municipal.****

Avec la promulgation de la loi du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, de nouvelles mesures concernant l'assouplissement du travail le dimanche et la nuit ont été introduites.

Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne a consulté le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 les enseignes concernées pour convenir les dimanches retenus. A l'issue de cette consultation et afin d'harmoniser les pratiques sur son territoire, 12 dimanches ont été fixés pour les commerce de détail et 5 dimanches pour le commerce automobile.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Juste vous dire que, comme chaque année, nous voterons contre cette

.../...

délibération pour nous opposer au travail du dimanche.

**M. le Maire :** Très bien. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **18-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN  
et Mme BENASSAYA-NIVET.

**19-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public  
dans le cadre de Grains de Sel 2022, festival du livre et de la parole  
d'enfant.**

Dans le cadre de l'édition 2022 du festival Grains de Sel, la Commune va accueillir sous chapiteau un espace librairie éphémère occupé par les libraires partenaires et auto-éditeurs sur l'espace public.

Après acceptation, cette mise à disposition pour la durée de la manifestation fait l'objet d'une redevance selon deux tarifs concernant les libraires et les auto-éditeurs. C'est ce que vous avez dans la délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions ? M. LATZ !

**M. LATZ :** Une petite remarque parce que c'est la première année que je pense que les Furtifs qui est une librairie à Aubagne qui fonctionne bien depuis quelques années s'installe sur le « Grains de Sel » puisque l'épisode d'avant n'avait pas eu lieu. C'était une question dans la commission. J'ai remarqué qu'il y avait une taxe sur l'occupation du domaine public qui représentait 10 %. Je vous fais juste remarquer que, dans le système des librairies, les prix sont fixés pour les libraires, qui n'ont pas un revenu énorme et des résultats, les libraires sont en moyenne autour de 0,5 à 1 %. Donc ayez conscience que, pour un petit libraire local, c'est un gros effort mais c'est bien qu'il soit présent. Je vous proposerai juste, pour faire consensus, qu'on fasse la même chose sur la carrière borie. 10 % ça pourrait être un bon revenu et je sais que Mme MENET fait attention aux deniers publics et ça pourrait permettre de renforcer encore l'autofinancement de la ville.

**M. le Maire :** Je reconnais bien là votre humour M. LATZ.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.



**20-151122 - Sur le rapport de Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Adjoint au Maire -**

**Approbation de la modification des tarifs des opérations funéraires, des terrains, des caveaux et des cercueils du Cimetière de Fenestrelles : Budget annexe.**

Eu égard à l'augmentation des coûts des matériaux et autres produits utilisés pour maintenir la qualité de service proposée concernant les opérations funéraires dans le cadre de la Régie Municipale, il est devenu nécessaire de réactualiser leur tarification à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Toutefois, la Commune est restée très attentive pour que cette mise à jour des tarifs reste accessible à l'ensemble des familles.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Sur la délibération n° 20, M. LATZ !

**M. LATZ :** Ce budget annexe est positif pour la Ville depuis plusieurs années, il a cumulé un capital qui, ça a été évoqué aussi en Commission, ne permet pas à ce jour d'être retransmis vers les autres budget de fonctionnement ou d'investissement et qui est très positif.

On a parlé tout à l'heure d'inflation. On a évoqué le geste qui serait quand même non négligeable de limiter la hausse de ne pas l'appliquer parce que 10 % de hausse sur des projets funéraires dans des moments d'inflation comme ça alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2019, est-ce vraiment la bonne année pour appliquer cette hausse-là compte tenu de l'inflation.

**M. le Maire :** Ce n'est jamais une bonne année pour augmenter quoique soit, mais prévoir aussi fait partie d'une bonne capacité de gestion.

M. GRANDJEAN, vous voulez intervenir !

**M. GRANDJEAN :** Oui, je rebondis juste sur ce que vous venez de dire. En fait, il ne s'agit pas de prévoir parce que là les 10 % d'augmentation, c'est 10 % qui s'appliquent sur 96.000 euros si je m'en réfère au C.A. du Budget Annexe 2021. Ça fait 9.600 euros de plus alors que ce budget annexe est excédentaire de 635.000 euros si je m'en réfère toujours au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Pompes Funèbres.

Ça ne sert à rien de prévoir, de faire 9.000 euros de bénéfices en plus alors qu'on est assis sur 60 années de ce bénéfice. Vous prévoyez au-delà de 60 ans ?

**M. le Maire :** Toujours !

**M. GRANDJEAN :** Ah bravo ! Vous devriez être écologiste pour prévoir aussi longtemps pour les générations futures.

**M. le Maire :** Mme MENET !

**Mme MENET :** Comme je vous l'ai dit en Commission M. GRANDJEAN, nous en avons parlé de

.../...

ce budget. C'est vrai que chaque année, on analyse, on le vote et, là, on vous a bien avisé qu'une étude allait être faite avec notre nouvelle directrice des Finances parce que, pour le moment, il y a des recettes sur ce budget, mais il faut voir que ces recettes soient équilibrées avec des dépenses et ces dépenses pourraient être, peut-être, mal imputées. Nous avons des régularisations à faire et, ensuite, une fois que ce budget sera d'aplomb, on verra si nous arrêtons ce budget annexe ou pas.

Mais, pour le moment, les recettes qui sont impactées sont des recettes des ventes. Nous avons l'obligation d'avoir ce budget annexe. Mais sur 2023, une étude va être faite et nous saurons comment nous gérons ce budget en cours d'année.

**M. le Maire :** Merci Mme MENET pour ces précisions qui avaient été apportées en Commission, je le répète.

Je mets aux voix cette délibération. C'est la délibération n° 20.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **20-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**21-151122 - Sur le rapport de Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la mise en vente en l'état des caveaux quinquennaires**  
**revendus en caveaux perpétuels 2 et 4 places.**

Le service municipal des cimetières dispose actuellement d'un contingent de caveaux quinquennaires rénovés dont les concessions n'ont pas été renouvelées au sein du Cimetière de Fenestrelles.

C'est pourquoi, il est proposé aux familles qui le souhaitent la vente de caveaux perpétuels à un tarif préférentiel.

Tel est l'objet de cette délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **21-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

## COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

---

### **22-151122 à 24-151122 - Sur les rapports de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -**

- . **Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, de la restauration scolaire et du sport pour l'année 2023.**
- . **Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2022/2023.**
- . **Approbation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et les groupes extérieurs pour l'année 2023.**

Les trois premières délibérations concernent les tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, de la restauration scolaire et du sport pour l'année 2023 ainsi que pour les tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2022-2023 ainsi que pour l'utilisation de Saint-Vincent-Les-Forts pour les adultes et groupes extérieurs pour l'année 2023.

La Ville d'Aubagne souhaite donc baser le taux d'augmentation sur l'indice du prix à la consommation en la plafonnant à 5 %.

Ces projets de délibération ont fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Nous pensons que les tarifs de la restauration enfants devrait échapper à cette augmentation. Nous savons, puisque nous avons posé la question en Commission et Mme AMARANTINIS nous a apporté la réponse, nous savons qu'il y a eu une augmentation du tarif de facturation de la SOGERES mais celle-là n'est pas dépendante finalement de l'augmentation que nous choisissons ce soir puisque, d'un côté, il y a une dépense qui, de toute façon, va s'imputer et nous, aujourd'hui, on délibère sur la recette. Nous savons que, si nous n'augmentons pas, là je parle bien que de la restauration enfant, si nous ne l'augmentons pas, il y a une non recette d'environ 70.000 euros qui ne se fera pas, donc qu'il faut rééquilibrer par une non dépense de 70.000 euros, ce qui nous semble être faisable. Nous pensons que cette non augmentation du tarif des repas pour les enfants de la Ville est un geste politique significatif et finançable en direction des familles pour qui les contraintes liées à la situation économique sont pesantes.

M. le Maire, nous vous demandons, par voie d'amendement, que le tableau qui figure au chapitre 2A de la délibération qui est donc le tableau 2023 des tarifs restauration scolaire soit remplacé par le tableau qui figurait au même endroit des tarifs 2022. Nous demandons à ce que cet amendement soit soumis au vote de l'assemblée.

**M. le Maire :** Nous ne changerons donc pas, on vote cette délibération. On ne vote pas autre chose M. GRANDJEAN.

Peut-être que vous ne le savez pas complètement, mais les augmentations dans les cantines scolaires, en tout cas, ce qui est demandé par les prestataires, aujourd'hui est

.../...

plutôt aux alentours de 10 %. Et quand, nous, on fait une augmentation de 5 %, on est en-dessous de l'inflation puisque Mme MENET l'a précisé dans son Rapport d'Orientations Budgétaires où, effectivement, l'inflation est aujourd'hui à 6,2 et ça va bouger.

Je crois donc que nous faisons vraiment les efforts qui vont bien vis-à-vis de tout le monde. Malheureusement les finances de la Ville ne nous permettent pas, comme à Gémenos, de faire la cantine gratuite. Voilà. On assume complètement le fait premièrement d'augmenter moins que l'inflation et deuxièmement d'augmenter largement moins que ce que voudraient les prestataires qui sont au service des collectivités sur ces sujets là.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ?

**M. GRANDJEAN** : Nous ne participerons donc pas au vote puisque vous refusez la voie d'amendement qui est obligatoire.

**M. le Maire** : Vous ne participez pas au vote. M. LATZ, votre groupe ? Vous votez contre ? Très bien.

La délibération n° **22-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ. Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**M. GRANDJEAN** : M. Le Maire, nous avons donné nos arguments, ils ne valent pas pour les délibérations 23 et 24 puisqu'on parlait de la restauration scolaire et nous considérons que ces augmentations, comme les années précédentes, sont logiques et nous les votons donc. Pour la 22, nous ne participons au vote parce que vous avez refusé la voie d'amendement.

Les délibérations n°s **23-151122** et **24-151122** sont adoptées à l'UNANIMITE.

**25-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -**  
**Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement spécifique au**  
**financement des postes de « Chargés de coopération C.T.G. » par la**  
**C.A.F.**

En complément de la Convention Territoriale Globale approuvée pour la période 2021-2025 entre les Communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et de la Penne-sur-Huveaune et la C.A.F., cette dernière propose de participer au financement des postes de « Chargés de coopération C.T.G. », dans la continuité de l'aide qui était apportée jusque-là pour les postes de coordination des Contrats Enfance Jeunesse.

Ces missions de coopération, pilotage et animation de la démarche C.T.G., soutiennent les compétences des communes sur les champs tels que petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, Soutien aux parents et accès aux droits et au numérique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -**  
**Approbation et signature de la Convention tripartite pour le**  
**développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur la Commune**  
**d'Aubagne.**

Engagée dans une démarche affirmée de développement d'une politique culturelle ouverte à tous sur son territoire, la Ville d'Aubagne a souhaité la mise en place d'un dispositif global tel que défini par le Ministère de l'Éducation Nationale au travers du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

A cet effet, une Convention officialisant le partenariat avec l'Éducation Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Commune, est proposée pour une durée de 3 ans renouvelables au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Ce partenariat permettra de promouvoir l'éveil artistique, de développer l'éducation artistique et culturelle auprès des enfants, des jeunes et des adultes, en mobilisant les ressources des équipements culturels de la ville et reposant sur les compétences des professionnels de la culture et des équipes éducatives autour des trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle :

- L'acquisition des connaissances, la pratique artistique,
- La rencontre avec des artistes, les œuvres,
- La fréquentation des établissements culturels.

Cette délibération propose d'approuver la Convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat tripartite.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Des interventions ? M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Juste un mot pour porter témoignage qu'il s'agit d'une très belle délibération qui j'espère trouvera l'unanimité et féliciter les différents services qui vont dialoguer pour réussir à aboutir à cette convention qu'on aura plaisir à approuver.

**M. le Maire :** C'est tellement rare M. GRANDJEAN de votre part que j'en reste les bras ballants mais mieux vaut tard que jamais.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **26-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mesdames et Messieurs les élus, vous avez raison de souligner que c'est une magnifique délibération.

**27-151122 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Aide et accompagnement de projets des jeunes aubagnais.**

Soucieuse de favoriser le développement social et d'encourager la démarche d'autonomie de sa jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite poursuivre les dispositifs d'accompagnement et d'aides aux projets jeunes pour l'année 2023.

En effet, la Commune accompagne des jeunes dans le cadre de ces dispositifs.

Ainsi, une année sur deux, les candidats dont les projets correspondent à une des quatre thématiques retenues ainsi qu'au rayonnement de la Commune, peuvent bénéficier de cette aide.

Pour recevoir cette contribution, les jeunes soumettront leur dossier à une commission d'examen.

Les aides consenties sont attribuées individuellement sous formes de bourses pouvant aller jusqu'à 400 euros et dont la dépense sera inscrite au budget 2023.

Cette délibération propose ainsi d'approuver la reconduction des dispositifs d'accompagnement et d'aides aux projets des jeunes.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° 27-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

**28-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Définition d'emploi déjà créé au tableau des emplois budgétaires.**

Par cette délibération habituelle, il est proposé de définir au tableau des emplois budgétaires un emploi de Chargé de mission Grands Projets.

Cet emploi, vous l'avez compris, nous permettra en particulier de suivre de façon très précise le projet du pôle éducatif des Passons.

La délibération n° 28-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

**29-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Modalités du vote électronique pour les élections professionnelles 2022.**

Lors du Conseil Municipal du 3 Mai 2022, nous avons voté sur le principe d'un vote électronique pour ces élections professionnelles.

Cette délibération permet de définir les modalités d'organisation de ce vote électronique.

**M. le Maire :** Des interventions ? Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX :** Juste une explication de vote. On avait voté contre le principe parce qu'on pense que c'est une très mauvaise idée pour la démocratie auprès des salariés. Fort logiquement, nous votons contre la mise en application.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** Une fois n'est pas coutume, c'est un petit peu différent. Nous, en fait, on voudrait vous poser la question M. ROUSSET : quel est l'avis des agents de la Ville ? Parce que, quand on en avait discuté une première fois, vous nous aviez dit : ils sont contre, mais la convention devrait lever leurs doutes, le règlement devrait lever leurs doutes une fois que l'entreprise aura expliqué ce qu'il se passe, etc.

Je voudrais savoir si effectivement les agents de la Ville sont désormais favorables et si tel est le cas, on suivra leur avis, puisque c'est leur vote, c'est que ça les concerne eux directement. Si tel n'était pas le cas, on s'opposerait également à cette délibération.

**M. le Maire :** M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Alors, ils étaient contre sur le principe, comme vous l'avez indiqué lorsqu'on en a débattu ensemble au mois de mai. Quand on s'est retrouvé, lors du Comité Technique, il y a de cela 1 mois et demi et qu'on a présenté les modalités pratiques, ils ont aussi voté contre.

Comme c'était une délibération qui était pour avis puisqu'elle devait être présentée en Conseil Municipal, on les a réunis de nouveau la semaine dernière. Là, ils n'ont pas voté de nouveau contre, ils se sont abstenus, mais je vous donnerai le résultat exact du vote parce que j'ai un trou là.

Ce que je sais, c'est qu'entre les deux comités techniques, ils ont demandé d'avoir des explications complémentaires, de rencontrer la société qui est en charge de suivre les opérations de vote. On a répondu à la totalité des demandes qu'ils formulaient. C'est-à-dire que leurs inquiétudes concernant le vote électronique, c'est que tout le monde n'a pas, même si je peux m'interroger, tout le monde n'aurait pas soit un ordinateur portable, soit un iPad, soit un iPhone ou équivalent.

Nous avons donc mis en place au sein de la Direction des Ressources Humaines un lieu qui sera ouvert et qui permettra à tous ceux qui n'ont pas la possibilité de voter par leurs propres moyens de venir voter aux heures de travail dans le lieu concerné. La commission qui va surveiller les opérations de vote est paritaire avec des représentants des organisations syndicales, des représentants de la Direction des Ressources Humaines. On a expliqué qu'on était tout à fait à leur disposition pour pouvoir les mettre en contact avec la société qui va suivre ces opérations s'ils avaient d'autres questions. Je ne peux pas vous en dire plus là.

**M. le Maire :** M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN :** En fait, j'attendais une réponse claire : ils sont pour, ils sont contre. Vous nous dites qu'au dernier C.T.P., ils étaient dans l'abstention, en tout cas, dans un flou de position. Ça sera par l'abstention qu'on votera.

**M. le Maire :** Très bien. Je soumetts donc aux voix.

La délibération n° **29-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.  
Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**M. ROUSSET :** Il y a deux délibérations qui concernent le C.O.S.

**30-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -  
Approbation de l'Avenant n° 3 à la Convention conclue avec le COS  
Méditerranée.**

Vous vous rappelez que nous avons déjà voté un Avenant il y a de cela quelques mois. Compte tenu de la mise en œuvre des 1.607 heures et de la suppression des congés extra-légaux, ces congés extra-légaux avaient été compensés peu ou prou par un chèque, une rémunération, et c'est le C.O.S. qui est en charge de l'émission de ces chèques. Ça, c'était l'Avenant n° 2 voté il y a de cela quelques mois.

L'Avenant n° 3 concerne les chèques cadeaux.

Jusqu'à présent, on avait passé une convention avec les commerçants de la Ville d'Aubagne qui acceptaient ces chèques cadeaux de Noël. Cette année, nous avons préféré passer là-aussi par le C.O.S. avec des chèques cadeaux qui seront susceptibles d'être présentés chez tous les commerçants d'Aubagne sachant qu'aussi, dans les chèques cadeaux tels qu'ils fonctionnaient jusqu'à l'année dernière, il y avait une différence selon la catégorie de 35 ou 45 euros. Sur cette nouvelle convention, le chèque cadeau est unique d'un montant de 45 euros, c'est-à-dire la fourchette haute qui était utilisée jusqu'à l'année dernière.

Ça, c'est l'Avenant n° 3 au C.O.S. qui est la délibération n° 30.

La délibération n° **30-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**31-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -  
Renouvellement de la convention avec le COS Méditerranée.**

Par cette délibération, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des prestations d'action sociale pour l'ensemble des agents de la Ville et du C.C.A.S. et d'approuver, à ce titre, le renouvellement de la Convention d'adhésion avec le C.O.S. Méditerranée, prestataire de services d'action sociale au titre de l'année 2023.

Je peux simplement vous indiquer qu'en accord avec les représentants du personnel, nous allons profiter de l'année 2023 pour faire un bilan puisque ça fait maintenant plusieurs années qu'on utilise les prestations du C.O.S. On l'avait déjà fait deux ans après la mise en place du C.O.S. mais c'était un bilan qui avait été fait à travers une enquête qui n'avait pas retenue l'attention de la majorité des agents de la Ville. Là, nous repartons sur une nouvelle enquête et derrière l'enquête un travail en commun avec les organisations syndicales pour préserver un certain nombre de prestations et peut-être éventuellement en supprimer d'autres pour mieux répondre aux attentes du personnel.



La délibération n° **31-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**32-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Ouverture des opérations annuelles de recensement de la population pour l'année 2023 et rémunération des agents recenseurs.**

C'est une délibération classique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du recensement annualisé, cette délibération permet de prendre acte, pour 2023, des dates de la période de collecte des données par les agents recenseurs, soit du 19 Janvier au 25 Février 2023 et des taux de rémunération.

C'est la Ville d'Aubagne qui agit sous le contrôle de l'I.N.S.E.E. et nous avons des agents recenseurs qui effectuent ce recensement contre rémunération et c'est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **32-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**33-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Création de postes dans le dispositif Parcours Emplois Compétences.**

Le dispositif Parcours Emplois Compétences entré en vigueur en 2018 permet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, reposant sur le triptyque Emploi-Formation-Accompagnement.

La Ville d'Aubagne a décidé, sur l'année 2023, de recourir à ce dispositif afin de concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à développer son employabilité.

Ce que nous proposons, c'est la possibilité de créer 30 emplois maximum dans le parcours P.E.C. dans les conditions suivantes : ces emplois seront plutôt consacrés à des emplois concernant la propreté et les espaces verts. La durée du contrat est de 9 mois et la durée hebdomadaire du temps de travail est de 20 heures, la rémunération est basée sur le S.M.I.C. horaire.

Nous allons démarrer certainement par les espaces verts et, puis, si le dispositif donne les résultats attendus, nous l'étendrons à une partie de la propreté. Il faut savoir que le type de jeunes concernés peut être soit des jeunes issus des quartiers en zone prioritaire, soit du personnel qui a 50 ans ou au-delà, c'est-à-dire les seniors qui sont aujourd'hui en recherche d'emploi.

On va travailler sur un mixte des deux pour à la fois faciliter et renforcer les équipes des espaces verts et de la propreté, bien sûr avec la volonté d'encadrer, de former ce personnel.

**M. le Maire :** Des interventions ? Mme FARDOUX !

**Mme FARDOUX :** J'ai deux questions.

La première, ça sera la même que celle de Denis GRANDJEAN tout à l'heure, c'est : qu'en pensent les représentants des agents ?

Et la deuxième, c'est : pourquoi maintenant alors que cette possibilité est offerte depuis 2018 ?

**M. le Maire :** M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Mme FARDOUX, qu'en pensent les représentants ? Ça n'a pas donné lieu à un ordre du jour d'un Comité Technique. Les représentants du personnel n'ont pas été interrogés comme tels. Je pense que le sujet pourra être abordé.

Pourquoi n'avons-nous pas déployé ce dispositif plus tôt ? Parce que, comme je l'ai indiqué peut-être un peu rapidement, on voulait être sûr qu'on avait les agents de maîtrise permettant d'encadrer parce qu'il ne s'agit pas de recruter du personnel à moindre coût et puis de les lancer dans la nature comme ça parce que notre volonté est de leur donner un métier. Surtout que sur un poste à proprement parlé, vous l'avez compris, il y aura deux agents puisque c'est 20 heures par semaine. C'est dire qu'il faut que l'on ait des personnes qui soient titulaires et qui puissent encadrer, suivre et faire passer un certain nombre de compétences à ces jeunes d'une part, ou à ces personnes seniors mais éloignés de l'emploi.

On pense qu'on est prêt cette année, en 2023, pour pouvoir tenter l'expérience.

**M. le Maire :** Mme FARDOUX, je vous en prie !

**Mme FARDOUX :** Mais, on est bien d'accord, c'est bien justement parce que ça nécessite un temps de formation important que j'aurai pensé que vous auriez interrogé les représentants des agents pour savoir s'ils pensaient eux-aussi que c'était possible, souhaitable, bénéfique pour le service rendu au public en même temps que bénéfique pour les personnes.

**M. le Maire :** On est certain qu'ils le pensent.

**M. ROUSSET :** Mme FARDOUX, les mots veulent dire quelque chose. Je vous ai dit que je n'avais pas interrogé les représentants du personnel en tant que tels. Par contre, vous comprenez bien que mettre en œuvre ce type de dispositif, il faut au moins que j'ai l'adhésion de la hiérarchie, du directeur jusqu'à l'agent de la maîtrise, parce que sinon ce n'est pas possible. Il faut que, et ça je peux dire que dans les deux services qui vous sont cités là dans cette délibération, ce type d'échanges et d'interrogations ait eu lieu. Mais je n'ai pas interrogé et demandé l'avis en tant que tel aux représentants des organisations syndicales. C'est ce que je voulais vous dire.

**M. le Maire :** C'est parfaitement clair M. ROUSSET. On vous remercie.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **33-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

**34-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -  
Approbation de la Convention de Prestation de service entre la commune  
d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la  
mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données.**

Il y a une loi qui fait que les communes doivent se doter, c'est le règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des données à caractère personnel, il faut que nous nous dotions d'un Délégué à la Protection des Données.

On avait jusqu'à présent un Délégué à la Protection des Données externalisé. Ce contrat arrive à échéance le 30 Novembre, c'est-à-dire à la fin du mois. Mais la Métropole nous a proposé le même type de prestation de service mutualisée au niveau de l'ensemble des communes de la Métropole.

Par conséquent, il convient, pour rester en conformité avec la réglementation, de recourir à ce dispositif par le biais d'une Convention définissant les modalités de cette prestation.

Cette délibération vous propose d'approuver la Convention entre la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour ce D.P.O.

La délibération n° **34-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **VIE MUNICIPALE**

---

**35-151122 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -  
Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire  
conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général  
des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

--- ooo **O** ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et le public.

Cette séance du Conseil Municipal, qui fut extrêmement riche en échanges, est levée à 21 heures 40.

